

**Evaluation d'impact – du PO FEDER – FSE Corse 2014-2020**

**Axe 7 – Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi**

**RAPPORT FINAL – MAI 2023**

<b>1</b>	<b>Objectifs et protocole de l'évaluation d'impact</b> .....	<b>3</b>
1.1	Les objectifs de l'évaluation d'impact.....	3
1.2	Le protocole d'évaluation déployé.....	3
1.3	Points de vigilance.....	4
<b>2</b>	<b>Une programmation marquée par des changements d'ampleur et une amplification des moyens en faveur de la formation professionnelle</b> .....	<b>6</b>
2.1	Les défis à relever et la stratégie définie .....	6
2.2	Une mobilisation du FSE au service d'une nouvelle stratégie pour le développement de la formation tout au long de la vie.....	7
2.3	Le 1er janvier 2018, un changement institutionnel majeur .....	9
2.4	Un pilotage de la gestion du FSE par direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés avec l'appui de l'agence de développement économique de la Corse .....	10
<b>3</b>	<b>Une trajectoire de l'axe 7 incertaine au regard des cibles du cadre de performance</b> .....	<b>11</b>
3.1	Vingt projets programmés, une maquette UE à 133% .....	11
3.2	Des incertitudes sur l'atteinte de la cible de l'indicateur de performance.....	11
3.3	Différents scénarios d'atterrissage d'ici à fin 2023 .....	12
<b>4</b>	<b>Des résultats probants en terme de public touché et des axes d'améliorations identifiés</b> .....	<b>16</b>
4.1	Les réalisations et résultats au titre de la commande publique de formation .....	16
4.2	Une mobilisation des acteurs pour favoriser l'accès à la qualification dans un contexte de forte amplification des moyens en faveur de la formation professionnelle continue .....	30
<b>5</b>	<b>Le FSE, levier pour les parcours de 2<sup>ème</sup> chance et pour l'expérimentation</b> .....	<b>36</b>
5.1	Un soutien financier à l'école de la 2 <sup>ème</sup> chance .....	36
5.2	Une tentative d'ouvrir le champ des possibles avec l'appui du FSE : un appel à expérimentations.....	38
<b>6</b>	<b>Une programmation ponctuée par de nombreuses difficultés de pilotage et de gestion.</b> .....	<b>43</b>
6.1	Des carences de structuration du principal bénéficiaire qui ont pénalisé fortement la capacité à piloter la trajectoire financière de l'axe 7 .....	43
6.2	Une problématique de justificatif de l'éligibilité des publics bénéficiant des actions des formations soutenues par le FSE. ....	44
6.3	Un référentiel FSE non suffisamment maîtrisé par une partie des bénéficiaires et des délais de gestion très longs.....	46
<b>7</b>	<b>Les recommandations proposées</b> .....	<b>48</b>

# 1 Objectifs et protocole de l'évaluation d'impact

## 1.1 Les objectifs de l'évaluation d'impact

Conformément aux attendus réglementaires communautaires, la Collectivité de Corse, Autorité de gestion du programme FEDER-FSE Corse 2014-2020 a mis en œuvre une évaluation d'impact de l'axe 7 cofinancé par le Fonds social européen.

Pour cet axe 7, le plan d'évaluation identifie les quatre questions évaluatives suivantes :

- Question 1 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis aux personnes à faible niveau de qualification de s'insérer et s'inscrire dans un programme de qualification ?
- Question 2 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure les projets ont-ils permis un retour à l'emploi des personnes accompagnées ?
- Question 3 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis d'accroître la qualité de l'accompagnement des personnes à faible niveau de qualification en vue d'une qualification ?
- Question 4 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis une meilleure insertion du public senior ?

## 1.2 Le protocole d'évaluation déployé

Dans le plan d'évaluation, la méthode à privilégier est celle d'une évaluation basée sur la théorie. Dans la lignée de la recommandation du plan d'évaluation, c'est le choix qui a été opéré par l'équipe en charge de l'évaluation.

Pour répondre aux objectifs de l'évaluation d'impact, il est important :

- d'identifier les réalisations et résultats de l'axe 7 par rapport aux objectifs fixés dont en particulier la capacité à atteindre les publics visés dans le programme, l'efficacité des dispositifs et actions soutenues par le FSE et résultats des actions sur la situation des personnes à la sortie et 6 mois après
- d'apprécier autant que possible le lien entre l'intervention évaluée et les changements observés.
- de mesurer les effets de l'intervention du FSE

En lien avec ces trois enjeux et les questions évaluatives définies, des critères d'évaluation ont été définis et doivent guider la formulation du jugement évaluatif. Les critères proposés sont définis dans le schéma ci-après.

Questions évaluatives	Critères d'évaluation
<b>Question 1 (efficacité-impact) :</b> Dans quelle mesure le programme a-t-il permis aux personnes à faible niveau de qualification de s'insérer et s'inscrire dans un programme de qualification ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les publics ayant bénéficié des actions sont ceux ciblés par le programme</li> <li>• Les personnes bénéficient de réponses adaptées à leur situation..</li> <li>• Les actions soutenues permettent de faciliter l'accès à des actions de formation certifiante</li> <li>• Les résultats pour les personnes, à la sortie et 6 mois après l'action, sont positifs .</li> </ul>
<b>Question 2 (efficacité-impact) :</b> Dans quelle mesure les projets ont-ils permis un retour à l'emploi des personnes accompagnées ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les acteurs de l'accompagnement et les organismes de formation déploient des méthodes de formation et d'accompagnement adaptées</li> <li>• Les qualifications et certifications obtenues constituent des signaux sur le marché du travail facilitant l'accès et le retour à l'emploi</li> <li>• Les résultats pour les personnes, à la sortie et 6 mois après l'action, sont positifs</li> </ul>
<b>Question 3 (efficacité-impact) :</b> Dans quelle mesure le programme a-t-il permis d'accroître la qualité de l'accompagnement des personnes à faible niveau de qualification en vue d'une qualification ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités d'accompagnement proposées prennent en compte les besoins des personnes et leur permettent de développer leur capacités</li> <li>• Les résultats pour les personnes, à la sortie et 6 mois après l'action, sont positifs .</li> </ul>
<b>Question 4 (efficacité-impact) :</b> Dans quelle mesure le programme a-t-il permis une meilleure insertion du public senior ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le public cible a bénéficié d'actions spécifiques adaptées</li> <li>• Les résultats pour les personnes, à la sortie et 6 mois après l'action, sont positifs</li> </ul>

Afin de répondre aux questions évaluatives, les investigations suivantes ont été réalisées :

- Traitement et analyse des données à partir des extractions mises à disposition par la Collectivité de Corse (données relatives aux opérations et micro données relatives aux participants)
- Réalisations d'entretiens avec les acteurs de l'écosystème Emploi, Formation et orientation professionnelle et avec les acteurs en charge du pilotage et de la gestion du programme opérationnel : Collectivité de Corse, Etat, Pôle Emploi, association régionale des missions locales
- Réalisation d'entretiens approfondis avec une sélection d'organismes de formation (8 initialement et 7 in fine)
- Réalisation de trois études de cas ciblées sur les opérations relevant de la redistribution de subvention auprès de bénéficiaires tiers

Il était prévu initialement de réaliser une enquête auprès des participants à une action permettant de rendre compte de la situation des participants 6 mois et 12 mois après leur sortie de l'action. Cette enquête devait permettre à la fois de disposer de données pour l'évaluation d'impact, mais aussi de mettre à la disposition de l'autorité de gestion les données relatives aux indicateurs communs de résultats à long terme concernant les participants, données non disponibles dans les rapports annuels de mise en œuvre (RAMO). Cependant, cette enquête n'a pas pu être réalisée, les données sur les participants ayant été communiquées trop tardivement.

### 1.3 Points de vigilance

**Les données sur les participants traitées sont relativement hétérogènes.** Une partie des données concernent des opérations qui ont fait l'objet de vérifications de gestion dont les résultats ont été validés par l'autorité de certification. Ces données couvrent principalement la période 2015-2018. Les données sur les participants sont des données agrégées. Le niveau d'agrégation ne permet pas d'avoir une analyse fine des actions de formation dont ont bénéficié les participants

D'autres données sur les participants ont été exploitées dans le cadre de l'évaluation d'impact pour prendre en compte des réalisations 2019-2022, mais il s'agit de données issues du système d'information de la commande publique de la Collectivité de Corse. A ce stade ces données n'ont pas été vérifiées et validées par l'Autorité de gestion.

L'équipe d'évaluation a fait le choix de ne pas agréger les différentes données exploitées. Cela aurait permis de rendre compte de l'ensemble des réalisations et résultats, mais sans une pleine assurance sur la fiabilité des indicateurs.

L'évaluation aborde par ailleurs plusieurs sujets qui relèvent du champ de l'évaluation de mise en œuvre, en complément des questionnements sur l'impact. Ce choix s'explique par les difficultés constatées sur le pilotage de l'axe 7 du programme et les difficultés de gestion rencontrées.

## 2 Une programmation marquée par des changements d'ampleur et une amplification des moyens en faveur de la formation professionnelle

### 2.1 Les défis à relever et la stratégie définie

Le diagnostic intégré dans le programme opérationnel (PO) met en avant un certain nombre d'enjeux, rappelés ici de façon synthétique.

Lors de la conception du programme, le taux de chômage de la Corse est comparable à celui de moyenne française, mais la participation au marché du travail y est particulièrement faible.

D'après les données du diagnostic, en 2010 seulement 60,4 % des individus en âge de travailler ont un emploi.

Le taux d'emploi en Corse est loin des objectifs définis par la « stratégie 2020 ». Il atteint en 2011 un taux de 59,7% pour les hommes et les femmes et 43 % pour les femmes.

Le fonctionnement du marché du travail est fortement marqué par la saisonnalité d'une partie des activités. La proportion d'emplois temporaires, saisonniers ou de temps partiels subis est significative.

Le diagnostic souligne par ailleurs qu'une part notable de la population n'accède pas à des emplois de qualité et qualifiés : 22% des emplois sont en CDD et leur part peut atteindre jusqu'à 30% en période saisonnière. 20% des CDI sont à temps partiel.

La région fait partie de celles où les revenus sont les plus faibles. En 2010, le revenu annuel médian était de 10 % inférieur à la moyenne nationale. La Corse est la région la plus pauvre de France : 20,2 % de sa population vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, soit moins de 1 005 € par mois en 2013. C'est 1 habitant sur 5<sup>1</sup>.

Fort de ces enjeux et dans de l'accord de partenariat et des lignes de partage définies avec l'État, la Collectivité de Corse a fait le choix d'activer la priorité d'investissement 10iii « Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises » et dans un premier temps de flécher l'ensemble des crédits FSE sur l'axe 7 « Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi ».

**Un objectif prioritaire est défini** : l'augmentation de la qualification des demandeurs d'emploi, en particulier ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Deux leviers d'action sont mis en avant :

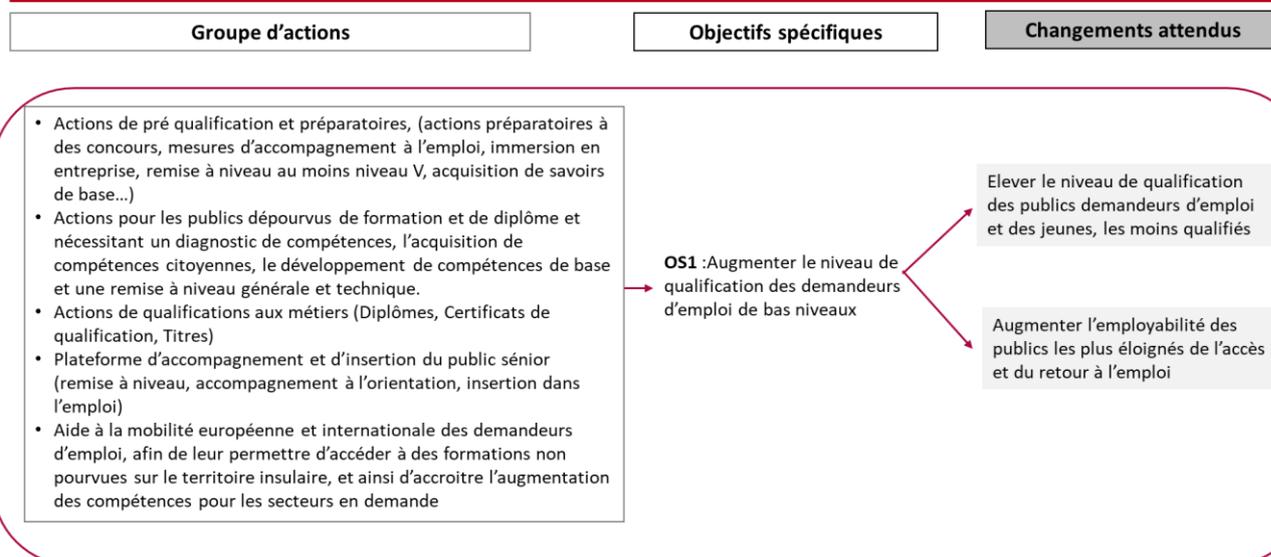
- D'une part, créer les conditions de réussite de l'insertion professionnelle pour les publics souffrant de difficultés d'intégration particulières sur le marché de l'emploi, notamment les jeunes en rupture, en développant des parcours d'accompagnement facilitant l'acquisition des savoirs de base et l'immersion professionnelle ; ce qui facilitera l'orientation et l'intégration future dans les premiers cursus qualifiants.

---

<sup>1</sup> Corsica Statistica , la pauvreté en Corse

- D'autre part, favoriser l'accès à une meilleure formation tout au long de la vie des demandeurs d'emploi de bas niveau afin d'améliorer leur employabilité dans les secteurs traditionnels et émergents du territoire.

### PO Corse Axe prioritaire 7 – Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi



 Périmètre de l'évaluation

La maquette initiale du programme prévoit un budget en coût total, hors assistance technique de plus de 22 millions d'euros dont 50 % de crédits FSE soit environ 10 % de l'ensemble de la maquette du programme FEDER FSE Corse.

Conformément au cadre communautaire, des indicateurs relevant du cadre de performance ont été définis pour cet axe du programme opérationnel . Ils sont au nombre de deux.

- Le montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 7. La cible est de 16 181 802 €.
- Le nombre de chômeurs y compris les chômeurs de longue durée. Les cibles à atteindre sont les suivantes : 1 516 hommes et 2 282 femmes soit au total 3 798 personnes.

## 2.2 Une mobilisation du FSE au service d'une nouvelle stratégie pour le développement de la formation tout au long de la vie

La mise en œuvre de l'axe 7 du programme du programme opérationnel a été concomitante à deux programmes régionaux définissant la stratégie en matière d'orientation et de formation d'orientation professionnelle pilotée par la Collectivité de Corse :

- Sur la période 2011-2015, le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles
- Sur la période 2017-2022, le contrat de Plan de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle 2017-2022, cadre stratégique pour la coordination des politiques de formation et d'orientation.

Ce contrat 2017-2022 affirme le principe d'une stratégie territoriale plaçant l'éducation et la formation comme enjeux clés et pivots de cohésion sociale et de développement économique. Il inscrit la langue et la culture corses dans un projet sociétal.

Six objectifs prioritaires sont définis :

- Renforcer l'observation emploi-formation :
- Structurer l'orientation tout au long de la vie
- Mieux coordonner les dispositifs et les moyens autour de l'orientation et de la formation
- Favoriser l'individualisation des parcours
- Apporter une plus-value professionnelle grâce à la langue corse
- Faciliter le lien entre la formation et le monde économique

**Au-delà de ces programmes qui définissent les priorités en matière d'orientation et de formation professionnelle pour la Corse, plusieurs éléments clés sont à mettre en avant.**

**A compter du 1er juillet 2017**, la Collectivité de Corse a récupéré la compétence pleine et entière en matière d'achat collectif de formation (AFC) professionnelle pour les personnes à la recherche d'un emploi. Auparavant, les achats collectifs étaient partagés entre la Collectivité de Corse et Pôle Emploi.

Dans la nouvelle architecture de gestion des AFC, Pôle Emploi reste responsable des formations d'adaptation à l'emploi (AFPR, POEI en particulier) et de l'achat de formation individuelle (AIF). Avec cette évolution, la Collectivité de Corse voit ses responsabilités amplifiées pour répondre aux besoins structurels de l'économie et aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi.

En 2018, la Corse a été invitée à se positionner dans le cadre Programme d'Investissement dans les compétences (PIC) lancé par l'État, programme qui s'inscrit dans les priorités du Grand Plan d'Investissement 2018-2022 et dont l'objectif est d'« édifier une société de compétences ».

Le PIC en Corse se décline à travers plusieurs vecteurs de changements qui peuvent renvoyer à des niveaux d'interventions et à des modalités de financement distincts :

- **Niveau 1** : l'amplification d'actions nationales visant notamment l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles (E2C, EPIDE, Garantie Jeunes, PIAL) et la formation professionnelle (Préparations Opérationnelles à l'Emploi collectives, Préparations Opérationnelles à l'Emploi Individuelles, actions de formation dans le cadre de l'accompagnement en Contrat de Sécurisation Professionnelle...).

Le PIC soutient par ailleurs les démarches d'analyse prospective des besoins en compétences portées par les branches professionnelles. Un accord-cadre national pour la formation des salariés de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) prévoit enfin de renforcer et faciliter l'accès à la formation des salariés non permanents de ce secteur.

- **Niveau 2** : l'expérimentation de nouvelles approches via le déploiement de nouveaux dispositifs portés par Pôle Emploi (valoriser son image professionnelle porté par Pôle Emploi notamment) et des appels à projets.

Via les appels à projets, il s'agit de soutenir des projets à différents échelons avec leurs propres objectifs, cibles et/ou thématiques, les principaux étant :

- Intégration Professionnelle des Réfugiés
- 100% inclusion

- Démarche prospective compétences
- Prépa apprentissage
- Repérage des « Invisibles »
- **Niveau 3** : la mise en œuvre en région des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) sur la période initiale 2019-2022 puis prolongée jusqu' en 2023.

La formation professionnelle relevant de la compétence des régions, cela se traduit dans la majorité des régions par une contractualisation entre l'État et les Conseils régionaux.

En Corse, le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences signé entre la Collectivité de Corse et l'État est positionné comme un « accélérateur » pouvant permettre à la Collectivité de Corse de mettre en place des actions innovantes dans le cadre de sa politique de formation et d'orientation professionnelles définie dans le CPRDFOP.

Avec une dotation initiale de plus de 28 millions d'euros sur 4 ans, le pacte vise à augmenter le nombre de places à destination des demandeurs d'emploi, de proposer de l'ingénierie pédagogique innovante, d'accompagner l'appareil de formation dans une modernisation de la qualité des formations et à s'adapter à l'évolution des systèmes d'information pour une meilleure fluidité des parcours.

Conformément au cahier des charges proposé par l'État, le Pacte est organisé autour de trois axes

- Axe 1 : proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu, au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.
- Axe 2 : garantir l'accès des publics fragiles aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés : une exigence pour construire la société des compétences.
- Axe transversal : s'engager dans la modernisation des contenus, des modes de mise en œuvre de la formation

### 2.3 Le 1er janvier 2018, un changement institutionnel majeur

Le 19 décembre 2014, l'Assemblée de Corse a adopté un cadre ambitieux de propositions. Une mesure majeure en ressort : la fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux départements.

La proposition de la fusion a été intégrée dans la loi « NOTRe » n° 2015-991 du 7 août 2015 (article 30). Le détail de cette réforme est précisé par trois ordonnances institutionnelle, budgétaire et électorale élaborées en 2016. Elles déterminent et déclinent les modalités pratiques de la création, au 1er janvier 2018, de la Collectivité de Corse, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution. Les trois d'ordonnances ont été ratifiés par la loi n°2017-289 du 21 février 2017.

Entre l'article 30 de la loi « NOTRe » et les ordonnances venues le compléter, le cadre de la nouvelle collectivité unifiée est donc posé.

**La Collectivité de Corse voit le jour le 1er janvier 2018.**

## **2.4 Un pilotage de la gestion du FSE par direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés avec l'appui de l'agence de développement économique de la Corse**

L'autorité de gestion du programme a fait le choix de **confier les tâches de gestion de dossiers** (instruction des demandes de subvention, suivi des opérations et contrôles des bilans d'exécution) à l'Agence de Développement Economique de Corse. Cette agence est un établissement Public à caractère Industriel et Commercial créé en 1992 par délibération de l'Assemblée de Corse.

2 agents sont au sein de l'ADEC sont mobilisés pour la réalisation des tâches de gestion de dossiers.

La gestion de programme relève de la Direction des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés.

Cette organisation de la gestion du FSE résulte notamment de la volonté de renforcer la séparation fonctionnelle considérant la part très importante des crédits FSE fléchés vers la commande publique de formation professionnelle pilotée par la direction de la formation tout au long de la vie de la Collectivité de Corse.

Au niveau de la CDC, considérant les besoins spécifiques au regard des exigences du FSE, des moyens ont été alloués à la direction de formation tout au long de la vie pour assurer le suivi financier et technique des opérations. 2 agents sont mobilisés au sein de cette direction bénéficiaire de la majeure partie des crédits FSE sur cette programmation.

### 3 Une trajectoire de l'axe 7 incertaine au regard des cibles du cadre de performance

#### 3.1 Vingt projets programmés, une maquette UE à 133%

Au 31 décembre 2022 (date de l'extraction des données), la priorité d'investissement 10 iii, ciblée par la présente évaluation affiche un taux de programmation UE de 133%, synonyme de sur-programmation sur cet axe dont la maquette financière a évolué à plusieurs reprises au cours de la mise en œuvre du Programme opérationnel. Elle est ainsi passée de 22,6 M€ en coût total (CT) en 2016 à 16,1 M€ CT en 2021.

Après plusieurs baisses successives constatées au cours des années précédentes, la maquette financière de l'axe 7 s'est vue réabondée. Elle se situe aujourd'hui à 16,1 M€ CT et 8 M€ de crédits FSE.

Données au 31.12.2022		UE	Coût Total	Taux cofin. UE	Nombre d'opérations programmées	UE	Coût Total	Taux Prog UE	CT	Taux certif.
AXE 7	INVESTIR DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE POUR AUGMENTER L'ACCES A L'EMPLOI	8,09 M€	16,18 M€	50%	20	10,79 M€	23,00 M€	133%	6,47 M€	40%
Pi 10iii	Augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi de bas niveaux	8,09 M€	16,18 M€	50%	20	10,79 M€	23,00 M€	133%	6,47 M€	40%

#### 20 projets ont été programmés, dont 6 sur la seule année 2022. Ils relèvent de trois principales catégories

- Les projets liés au Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) ;
- Les projets liés à l'Ecole de la 2<sup>nd</sup> Chance ;
- Les projets expérimentaux soutenus par l'Autorité de gestion (2 projets au total)



La collectivité territoriale de Corse a fait le choix de cibler prioritairement les actions de formation relevant du programme régional de Formation dont le pilotage relève de la Direction de formation tout au long de la vie.

Au regard des données de programmation, la part des dossiers relevant de la redistribution de subvention représente 17 % des crédits FSE programmés.

Il est à noter que 13 des 20 dossiers programmés sont d'ores et déjà soldés, ce qui fait craindre une sous-réalisation de l'indicateur financier. En effet, le taux de paiement de l'axe se situe autour de 40%, très en retrait par rapport aux moyennes nationales et européennes.

#### 3.2 Des incertitudes sur l'atteinte de la cible de l'indicateur de performance.

L'indicateur CO01 « Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée » est inscrit au cadre de performance. Le traitement brut de l'Export indicateur Synergie permet de renseigner un taux d'atteinte de la cible de seulement 34%.

Indicateur	Libellé	Cible 2023	Valeur (S)	Valeur (F)	% atteinte	Perspectives 2023
CO01	Participants chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	3 798	5 925	1 306	34%	Incertaine

Au vu de l'avancement actuel, le risque de non-atteinte de la cible finale apparaît important. Mais ce retard ne renvoie pas à une problématique d'inefficience du programme (rapport réalisations financières / résultat), mais apparaît strictement lié à la problématique de retard de consommation financière.

La maquette financière en coût total de l'axe 7 est, après révision, de 16 181 802€. Au 31 décembre 2022, 6 466 437,21 € ont été certifiés sur 12 des 20 dossiers programmés. **Le reste à certifier est donc de 9 715 365€.**

Du point de vue de la revue de performance finale, la question centrale est celle de la trajectoire des indicateurs dans l'hypothèse d'un redressement de la trajectoire financière du fonds. En d'autres termes, si un redressement de la consommation de l'enveloppe financière est réussi par l'autorité de gestion, les objectifs de performances seront-ils atteints sur les indicateurs de réalisation, compte tenu des types de projets en cours et attendus ? Et permettront-ils *a minima* d'éviter le risque de correction financière ?

Une méthodologie de projection spécifique a été déployée en tenant compte des perspectives sur le stock des projets programmés (en s'appuyant sur les sous-réalisations issues de l'expérience) et du potentiel de participants mobilisables sur l'enveloppe résiduelle.

Ces travaux de projection, détaillés ci-après, montrent que l'indicateur de performance oscille entre un taux d'atteinte de 67% (en tenant compte uniquement du potentiel lié aux projets actuellement programmés – scénario 1) à 93% (en additionnant le potentiel lié à des programmations complémentaires – scénario 2).

Ces données ont été croisées avec les estimatifs de flux PRF fournis par la direction de la formation professionnelle et aboutissent à des résultats analogues.

### 3.3 Différents scénarios d'atterrissage d'ici à fin 2023

2 principales étapes permettent d'établir les 2 scénarios « d'atterrissage » des cibles.

1. Etape 1 / Scénario 1 – Il s'agit de déterminer le nombre de bénéficiaires potentiellement valorisables au regard des taux de correction actuellement appliqués sur les dossiers soldés
2. Etape 2 / Scénario 2 - Déterminer le nombre de bénéficiaires potentiellement valorisables en prenant en compte une consommation de l'ensemble de la maquette financière.
3. Etape 3 / Scénario 3 – Valoriser les demandeurs d'emploi codifiés en inactifs (INA et NEF) par erreur selon une méthodologie validée par la Commission.

Pour ce faire, nous avons commencé par reclasser les 20 dossiers selon 2 catégories distinctes :

- Les dossiers soldés : ils regroupent les dossiers dont le statut Synergie est « soldé » ou « achevé financièrement.
- Les dossiers en cours : ils regroupent les dossiers dont le statut est « conventionné ».
- Un dossier à l'instruction pour un cout total éligible de 2M €

## Etape 1 – Scénario 1

Seules les données financières et les valeurs en réalisé des dossiers soldés sont considérées comme définitives et donc intégrées au tableau ci-dessous. Par définition, les valeurs financières et indicateurs des dossiers en cours ne sont pas arrêtées et peuvent être amenées à bouger. Elles sont représentées par les variables x et y surlignées en jaune.

Dossiers Axe 7					
Statut	Nb opération	Coût total programmé (CT)	Dépenses validées AC y compris CORR/	Valeur prévisionnelle (en cours)	Valeur réalisée
Soldé	13,00	12 073 006,47 €	5 968 369,32 €	2 789,00	1 203,00
En cours	7,00	10 927 236,79 €	x	3 136,00	y

La première étape consiste à déterminer le nombre potentiel de participants en réalisé pour les dossiers en cours. En supposant que nous sommes dans une situation de proportionnalité, alors y peut être obtenue par un produit en croix à partir de la multiplication de la valeur prévisionnelle des dossiers en cours (3 136) par la valeur réalisée des dossiers soldés (1 203), le tout divisé par la valeur prévisionnelle des dossiers soldés (2 789).

$$y = \frac{(\text{valeur prévisionnelle des dossiers en cours}) \times (\text{valeur réalisée des dossiers soldés})}{\text{Valeur prévisionnelle des dossiers soldés}}$$

$$\text{Soit } y = \frac{3136 \times 1203}{2789}$$

$$y = 1353$$

Soit une **valeur réalisée potentielle pour les dossiers en cours de 1 353**.

En appliquant le même raisonnement, il est possible d'estimer la variable x ; cette variable correspondant au total des dépenses validées AC y compris CORR / SUSP / EXCL (CSF).

$$x = \frac{(\text{coût total programmé des dossiers en cours}) \times (\text{dépenses validées AC des dossiers soldés})}{\text{Coût total programmé des dossiers soldés}}$$

$$\text{Soit } x = \frac{10\,927\,236,79 \times 5\,968\,369,32}{12\,073\,006,47}$$

$$x = 5\,401\,950,62$$

Les dépenses validées AC pour les dossiers en cours sont donc **estimées à 5 401 950,62€**.

Le tableau suivant est donc obtenu :

Dossiers Axe 7					
Statut	Nb opération	Coût total programmé (CT)	Dépenses validées AC y compris CORR/	Valeur prévisionnelle (en cours)	Valeur réalisée
Soldé	13,00	12 073 006,47 €	5 968 369,32 €	2 789,00	1 203,00
En cours	7,00	10 927 236,79 €	5 401 950,62 €	3 136,00	1 352,67
A venir			4 811 482,06 €		969,81

- **Conclusion pour l'étape 1 / scénario 1.** En partant du principe que les taux de correction appliqués jusqu'à présent sur les dossiers soldés soient similaires pour les dossiers en cours, le nombre total de bénéficiaires valorisés en réalisé atteindrait 2 556 (1203 + 1353) soit 67% de la cible du CO01 pour l'axe 7.

## Etape 2 – scénario 2

Pour déterminer le nombre total de bénéficiaires valorisable dans l'hypothèse où l'ensemble de la maquette financière en coût total CT est utilisée, il convient de :

- **Déterminer le coût unitaire (CU) par bénéficiaire sur les actions soldées**

Le coût unitaire d'un bénéficiaire sur les actions soldées est de 4 961€. On l'obtient en divisant la somme des dépenses validées AC de ces dossiers par leur valeur réalisée :  $5\,968\,369 / 1\,203 = 4\,961$ .

- **Déterminer le reste des dépenses validées AC à certifier**

Le reste des dépenses à certifier est de 9 511 482. Il est obtenu en soustrayant la somme des dépenses validées AC des dossiers soldés et en cours à la maquette financière en coût total. Soit :

$16\,181\,802 - 5\,968\,369 - 5\,401\,950 = 4\,811\,482$ .

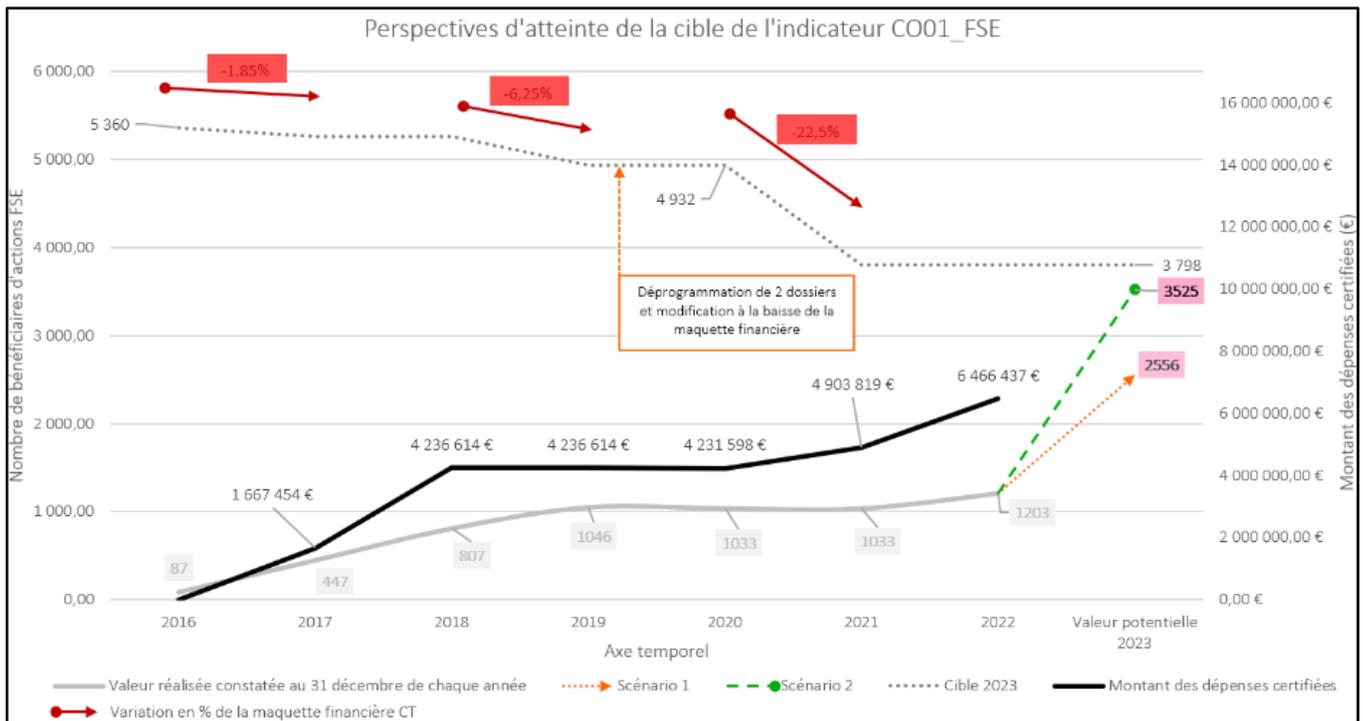
- **Estimer le nombre de bénéficiaires potentiel**

Le nombre de bénéficiaires supplémentaires potentiels en cas de consommation de l'intégralité de la maquette est de 970. Pour l'obtenir, il suffit de diviser le reste des dépenses à certifier par le coût unitaire d'un bénéficiaire sur les actions soldées. Soit :  $4\,811\,482 / 4\,961 = 970$ .

Le tableau suivant est obtenu :

Dossiers Axe 7						
Statut	Nb opération	Coût total programmé (CT)	Dépenses validées AC y compris CORR/	Valeur prévisionnelle (en cours)	Valeur réalisée	Coût unitaire par bénéficiaire
Soldé	13,00	12 073 006,47 €	5 968 369,32 €	2 789,00	1 203,00	4 961,24 €
En cours	7,00	10 927 236,79 €	5 401 950,62 €	3 136,00	1 352,67	
A venir			4 811 482,06 €		969,81	

- **Conclusion pour l'étape 2 / scénario 2. En supposant que l'intégralité de la maquette soit consommée, le nombre total de bénéficiaires valorisés en réalisé atteindrait 3 525 (1203 + 1353 + 970) soit près de 93% de la cible du CO01 pour l'axe 7.**



### Etape 3 – scénario 3

Pour déterminer le nombre total de bénéficiaires valorisable dans l’hypothèse d’un rattrapage des données sur certains dossiers soldés et sur les nouveaux dossiers en cours de certification, il convient de :

➤ **D’appliquer la nouvelle procédure de valorisation des indicateurs :**

Lors de la phase de réponse aux observations du RAMO 2021, l’AG a présenté une procédure de rattrapage des indicateurs mal codifiés par les centres de formation, en raison d’une mauvaise interprétation de la définition de certains types de demandeurs d’emploi.

Afin de pouvoir valoriser de nouveaux indicateurs, le service instructeur et l’autorité de gestion propose de prendre en compte les inactifs (INA, NEF) pour lesquels le service instructeur est en possession d’une attestation DUDE pour les dossiers CO005071, CO005926, CO006929, CO0018148 et d’une attestation KAIROS accompagnée du tableau AIS/AES transmis par Pôle Emploi pour les dossiers CO0018042, CO0026145, CO0030471, CO0030477, CO0030478, CO0030479 et à venir.

De ce fait, les INA/NEF, seront codifiés en REM si les informations suivantes sont également présentes :

Nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de résidence, date d’entrée en stage, statut au moment de l’entrée en formation, niveau de qualification

Le service instructeur modifiera donc les tableaux transmis par les centres de formation afin de pouvoir les importer dans SYNERGIE et valoriser les indicateurs sur chaque dossier.

➤ **Déterminer le reste des dépenses validées AC à certifier**

Le reste des dépenses à certifier est de 9 511 482. Il est obtenu en soustrayant la somme des dépenses validées AC des dossiers soldés et en cours à la maquette financière en coût total. Soit :

$$16\,181\,802 - 5\,968\,369 - 5\,401\,950 = 4\,811\,482.$$

➤ **Estimer le nombre de bénéficiaires potentiel**

Au regard des CO0018042 et CO0018148, il apparaît une valorisation supplémentaire d'environ 20% par rapport aux indicateurs déjà comptabilisés.

Cette méthodologie permettrait donc d'augmenter potentiellement les valeurs d'autant (sur les dossiers soldés et en cours de certification).

- **Conclusion pour l'étape 3 / scénario 3. En supposant que l'intégralité de la maquette soit consommée, le nombre total de bénéficiaires valorisés en réalisé pourrait être augmenté d'environ 20% par rapport au potentiel résultant de l'ancienne méthodologie.**

## **4 Des résultats probants en terme de public touché et des axes d'améliorations identifiés**

### **4.1 Les réalisations et résultats au titre de la commande publique de formation**

Cette partie est organisée en plusieurs sous-parties .

La première sous-partie propose un bilan des réalisations relatives à la commande publique de formation 2015-2018 cofinancée par le FSE. Ce bilan a été élaboré à partir d'une extraction Synergie sur les participants. Cette extraction ne permet pas de différencier les typologies d'actions de formation soutenues (insertionnelles, préqualifiantes, qualifiantes et certifiantes). Les données sur les participants proposés sont par ailleurs agrégées et ne rendent pas compte des réalisations effectives par typologie d'actions de formation.

### Encart sur les données traitées pour la période 2015-2018

Les données ont été traitées à partir des indicateurs mesurant des aspects différents de l'intervention européenne.

Les indicateurs FSE se répartissent en quatre catégories distinctes avec chacune ses particularités :

- Les indicateurs participants (CO01 à CO19). Ils permettent d'obtenir des informations sur les bénéficiaires des actions en fonction de leur situation au 1<sup>er</sup> jour de l'intervention.
  - Les indicateurs CO01 à CO05 indiquent le statut professionnel. L'addition des indicateurs CO01, CO03 et CO05 permet d'obtenir le nombre total de bénéficiaires.
  - Les indicateurs CO06 et CO07 indiquent les tranches d'âge des participants ;
  - Les indicateurs CO09 à CO11 indiquent le niveau de diplôme.
- Les indicateurs entités (CO20 à CO23). Ils donnent des détails sur les projets et les porteurs.
- Les indicateurs de résultat « immédiats » (CR01 à CR05). Ils doivent communiquer des informations sur le statut et l'activité des bénéficiaires dans les 4 semaines qui suivent la fin de l'action soutenue par le FSE. Ils doivent être remplis de manière exhaustive.
- Les indicateurs de résultat « à long terme » (CR06 à CR09). Ils donnent à voir la situation de bénéficiaires, à partir d'un échantillon, six mois après la participation à une action soutenue par le FSE.

La deuxième sous-partie présente les réalisations relatives à la commande publique 2019 -2022. Les données analysées ont été extraites du système d'information dédié à la formation professionnelle de la Collectivité de Corse, les opérations concernées n'ayant pas encore fait l'objet d'un contrôle de service fait. Les éléments proposés sont donc à prendre en tendance et non en tant que réalisations effectives après contrôle de service fait et validation de l'autorité de certification.

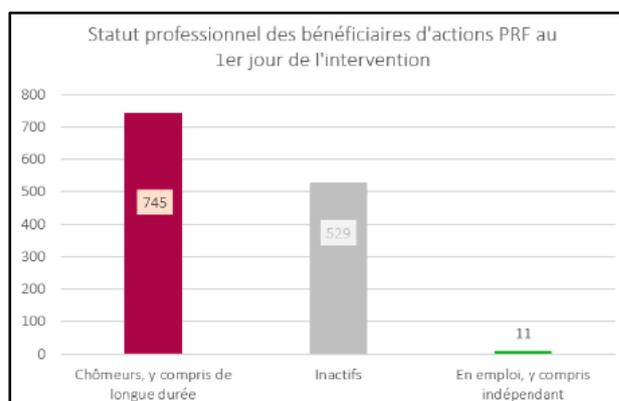
Cette situation très spécifique fera l'objet de complément dans la partie 6 dédiée aux difficultés de gestion rencontrées tout au long de la programmation.

## 4.1.1 LES REALISATIONS ET RESULTATS 2015-2018

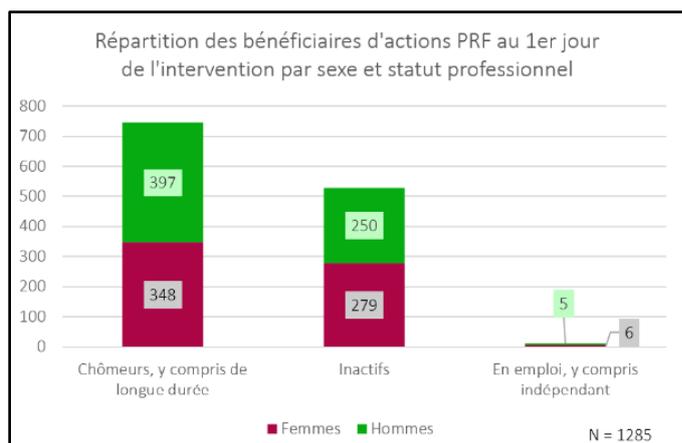
### EN MAJORITE DES PERSONNES AVEC UN FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION ONT BENEFICIE DES ACTIONS DE FORMATION RELEVANT DU PRF 2015-2018

#### 1 285 bénéficiaires d'actions du PRF 2015-2018 soutenues par le FSE

1 285 personnes ont été bénéficiaires d'actions incluses dans le PRF. Dans le détail, les chômeurs représentent 58% des bénéficiaires contre environ 41% d'inactifs au premier jour de l'intervention.



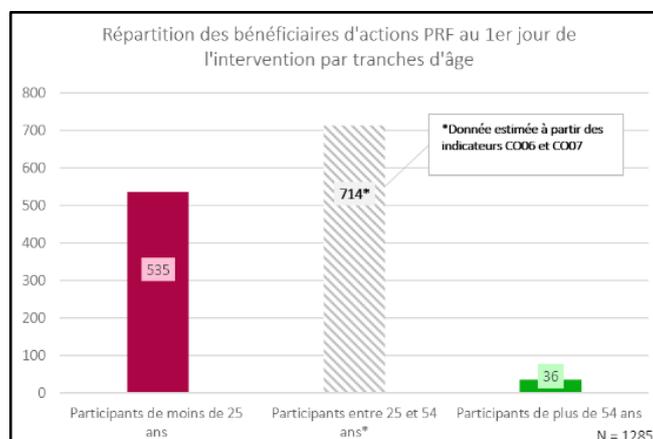
#### Une quasi-égalité Femmes/hommes dans les bénéficiaires des formations



Au total 652 hommes ont bénéficié d'actions PRF soutenues par le FSE, soit 50,7% du total des bénéficiaires, contre 633 femmes. Dans le détail, les hommes sont plus nombreux dans la catégorie « chômeurs » et les femmes dans celle des « inactifs ».

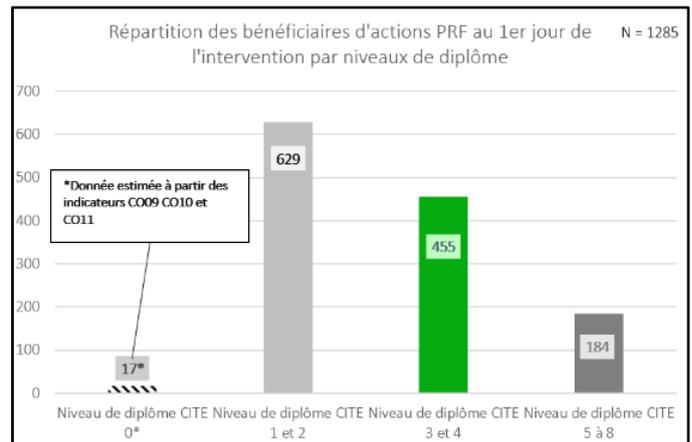
#### 714 participants âgés entre 25 et 54 ans

Même si les indicateurs FSE CO06 et CO07 ne donnent respectivement que les participants de moins de 25 ans et ceux de plus de 54 ans, il est possible d'estimer le nombre de participants entre ces deux tranches d'âge en soustrayant le total des bénéficiaires par ceux inscrits sur les indicateurs CO06 et CO07. Il est possible de voir que même si les « seniors » représentent l'une des cibles privilégiées de l'intervention européenne en Corse, ils ne sont que 36 bénéficiaires d'actions PRF à avoir plus de 54 ans. A l'inverse, plus de 41,6% des bénéficiaires ont moins de 25 ans au premier jour de l'intervention.



## Près de 50% des bénéficiaires avec un niveau de diplôme égal ou inférieur au Brevet des collèges

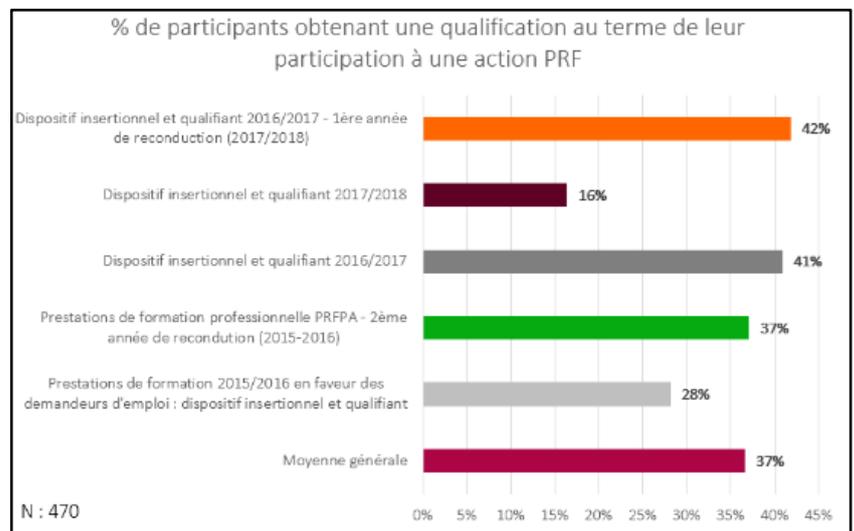
640 bénéficiaires disposent d'un niveau de diplôme égal ou inférieur au brevet des collèges (CITE 2 maximum), soit 49,8% du total. 455 disposent d'un niveau du secondaire (environ 35,4%) et 184 d'un diplôme de l'enseignement supérieur (14,3%).



## LES PRINCIPAUX RESULTATS A COURT TERME

### 37% des participants obtiennent une qualification au terme de leur participation

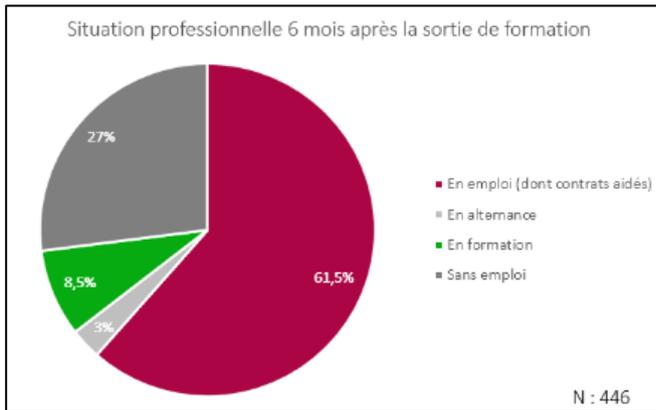
Sur les 1285 bénéficiaires d'actions PRF soutenues par le FSE, 470 ont obtenu une qualification, soit 37% en moyenne sur la période étudiée.



## LES PRINCIPAUX RESULTATS A LONG TERME

La collecte des indicateurs à 6 mois se fait via une enquête à partir d'un échantillon de bénéficiaires. En Corse, une enquête de ce type a été réalisée par l'OREF et porte sur les actions 2016-2017 du PRF et non sur l'ensemble de la période. Cette enquête ne permet pas circonscrire les actions cofinancées par le FSE. Les résultats sont donc proposés à titre indicatif. Par ailleurs, l'enquête de l'OREF ne porte que sur les actions certifiantes.

## 61,5 % des bénéficiaires en emploi 6 mois après leur sortie de formation

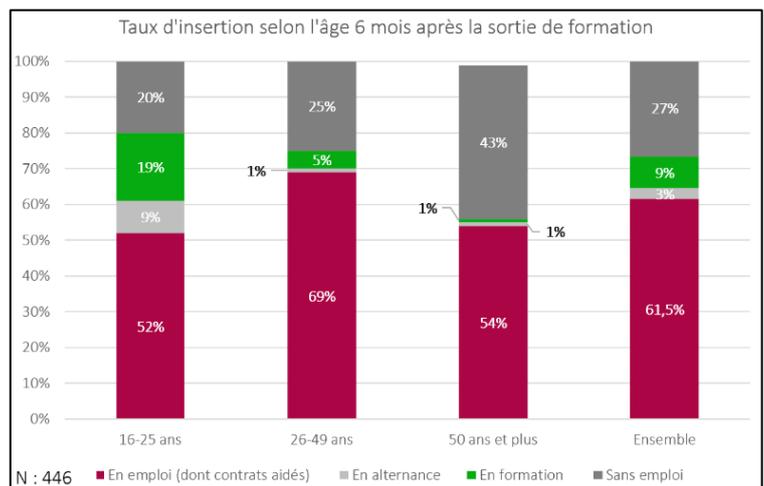


Sur les 446 répondants à l'enquête menée par la Collectivité, **61,5% sont en emploi (dont contrats aidés), soit environ 274 personnes**. 11,5% sont en alternance ou en formation 6 mois après leur sortie de la formation, ce qui représente 51 bénéficiaires. Un peu plus d'un quart des participants sont en revanche sans emploi ni formation.

La comparaison de l'insertion par sexe des bénéficiaires **permet de voir que les hommes ont une meilleure insertion professionnelle que les femmes (64% contre 59%)**. Les femmes sont en revanche plus nombreuses à être en alternance ou en formation 6 mois après leur sortie de l'opération (14% contre 9%).

## 43% des seniors restent sans emploi 6 mois après leur sortie de la formation

En terme d'insertion professionnelle les 26-49 ans sont ceux qui ont le mieux réussi, puisque 69% d'entre eux sont en emploi 6 mois après leur sortie de formation. Si les 16-25 sont 52% à être en emploi, soit 9,5 points de moins que la moyenne, ils sont ceux qui continuent le plus en alternance ou en formation (environ 28% de l'échantillon). Ils sont également ceux qui sont le moins concernés par le « sans emploi » (20%).



A l'inverse, les 50 ans et plus connaissent une situation beaucoup moins favorable : 43% des bénéficiaires de cette catégorie sont à la recherche d'un emploi, soit 16 points de plus que l'ensemble des bénéficiaires.

Méthodologie : L'extraction réalisée le 20/04/2023 des opérations FSE permet d'obtenir les données sur les actions de formation financées par le FSE du marché 2019-2022. A la date de l'extraction, 1954 participants sont renseignés. Certaines données sont manquantes, notamment sur le niveau de formation à l'entrée des stagiaires qui n'est rempli que pour 1348 participants. 1061 participants ont leurs données à la sortie renseignées, et 428 ont répondu à l'enquête à 6 mois après leur sortie de formation. Les données ne sont pas complètes ni validées définitivement, les statistiques descriptives réalisées sont à prendre avec précaution et peuvent évoluer dans le futur.

### A L'APPUI DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE FORMATION, DES ACTIONS INSERTIONNELLES ET PREQUALIFIANTES POUR LES PERSONNES LES PLUS EN DIFFICULTES.

Les actions insertionnelles et de préqualification représentent une part importante du nombre de places prévisionnelles prévues, en augmentation au fil de la programmation du PRF. En moyenne sur la période étudiée (2019-2022), elles représentent 22 % de l'ensemble des places prévisionnelles.

Nombre de places programmées par année

Actions insertionnelles ou de préqualifications	Nombre de places programmées			
	2019	2020	2021	2022
DELF		48	10	44
Diplôme initial de Langue Française	12		32	
Maîtriser ses écrits professionnels	54	76	84	30
Optimiser son potentiel professionnel	46	56	84	46
Plateforme insertionnelle sport		24	24	24
Préqualification aux métiers de l'agriculture	12			
Préqualification élevage		16		16
Valorisation compétences atouts retour emploi	46	60	66	38
Préqualification aux métiers du paysage du maraîchage et de l'horticulture			24	12
<b>Total général</b>	<b>170</b>	<b>280</b>	<b>324</b>	<b>210</b>

Source : tableaux de bord de la CDC

Elles visent des objectifs différenciés comme le met en avant le schéma qui suit pour les actions insertionnelles.

Diplôme initial de langue française	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs</b> : valider un premier niveau de maîtrise du Français. Cette certification permettra aux nouveaux arrivants ou toute autre personne en situation de besoin linguistique de s'inscrire dans une dynamique positive et valorisante indispensable à la réussite de leur intégration.</li> </ul>
Maîtriser ses écrits professionnels et la communication orale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs</b> : améliorer sa pratique du français oral et écrit en révisant les règles de base en orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe et ponctuation et en apprenant à les appliquer.</li> </ul>
Optimiser son potentiel professionnel (public de plus de 45 ans)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs</b> : permettre le retour à l'emploi et une meilleure adaptabilité au poste visé. Professionnaliser en s'appuyant sur une immersion en entreprise permettant l'acquisition ou le perfectionnement de connaissances et de savoirs professionnels.</li> </ul>
Valoriser ses atouts et ses compétences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs</b> : donner aux participants des outils pertinents et des moyens efficaces permettant d'améliorer leur insertion et atteindre une des cibles professionnelles suivantes : accéder à un emploi, accéder à une formation qualifiante.</li> </ul>

La part du public des actions de formation « Insertionnel » est de 22 % de l'ensemble des actions de formation mise en œuvre par la CDC sur la période observée, avec 422 participants sur les 1954 renseignés.

**Les femmes sont majoritaires puisqu'elles représentent 75 % du public, contre 54 % pour la moyenne.**

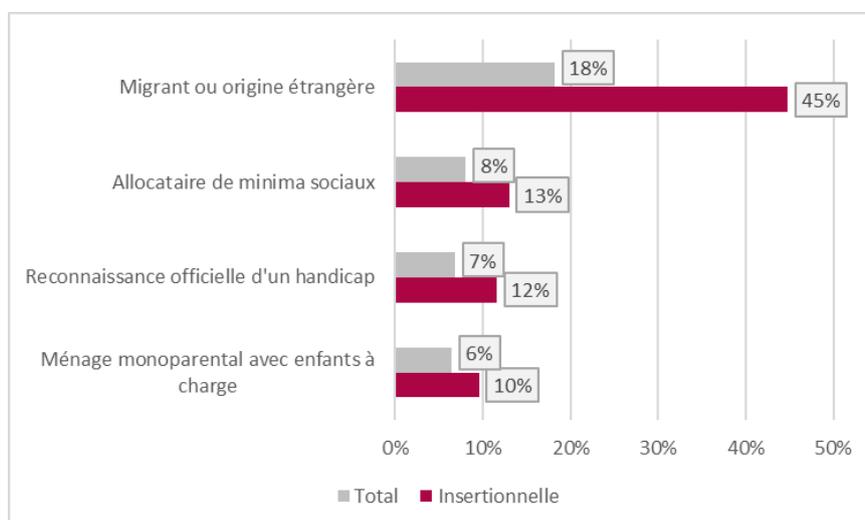
Un participant sur deux des formations insertionnelles a un âge compris entre 26 et 49 ans, ce qui est relativement moins élevé que la moyenne des actions de formation qui se situe à 54 %. La part des jeunes de moins de 26 ans est également plus faible, avec 9 points de % de moins que la moyenne, soit 19 % de moins de 26 ans dans les actions insertionnelles contre 28 % pour l'ensemble des formations. La part des séniors (selon la catégorisation de Pôle emploi, c'est-à-dire les personnes de plus de 49 ans) est supérieure à la moyenne, avec 27 % contre 16 %.

**Plus de la moitié du public des formations insertionnelles a un niveau de formation inférieur au baccalauréat.**

28 % du public des actions insertionnelles à un niveau équivalent au CITE 3 ou 4 et surtout 18 % au niveau CITE 5 à 8, soit 46 % des participants avec un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat.

Les données collectées à l'entrée des actions financées par le FSE permettent d'obtenir l'information sur des situations spécifiques pouvant être des freins périphériques à l'insertion. Les participants des actions insertionnelles sont plus souvent titulaires d'une reconnaissance officielle d'un handicap que pour l'ensemble des actions avec 12 % contre 7 % en moyenne. Ils sont légèrement plus concernés par la situation de ménage monoparental avec enfant à charge, avec 10 % contre 6 % en moyenne. Ils sont également relativement plus nombreux à être renseignés en tant qu'allocataires de minima sociaux, avec 13 % contre 8 % en moyenne. Enfin, la part des participants migrants ou d'origine étrangère est plus de deux fois plus élevée dans les formations insertionnelles que dans la moyenne des formations avec 45 % contre 18 % en moyenne.

**Comparaison de la part du public avec des freins périphériques à l'emploi entre les formations insertionnelles et la moyenne des formations**



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

**S'agissant des actions pré-qualifiantes, le public est majoritairement féminin, âgé entre 26 et 49 ans, avec un niveau de formation plus élevé que la moyenne.**

Le public à des formations de pré-qualification ne représente que 2 % des participants renseignés avec 46 personnes. Les formations entrant dans cette catégorie sur la période sont les préqualification élevage, métiers de l'agriculture et métiers du paysage, du maraîchage et de l'horticulture.

Les femmes représentent 57 % du public, avec 26 femmes pour 20 hommes. C'est plus élevé que la moyenne des formations pour laquelle la part des femmes est de 54 %.

63 % des participants ont un âge compris dans la tranche de 26 à 49 ans, soit 11 % de plus que la moyenne à 54 %. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 26 % contre 28 % en moyenne, et le public dit sénior représente 11 % contre 16 % en moyenne.

70 % des participants aux formations pré-qualifiantes ont un niveau de formation équivalent ou supérieur au baccalauréat, avec 43 % qui ont un niveau CITE 3 ou 4 et 27 % avec un niveau CITE 5 à 8. En comparaison, la moyenne pour les actions de formation est de 53 % de public avec un niveau supérieur ou égal au baccalauréat (avec 39 % de CITE 3 et 4 et 14 % de CITE 5 à 8).

Le public de ces actions de formation est relativement moins touché par les freins périphériques à l'emploi. 2 % des participants sont allocataires des minima sociaux, contre 8 % pour l'ensemble, et 13 % sont migrants ou d'origine étrangère, contre 18 %. La part des personnes avec une reconnaissance officielle de handicap est néanmoins supérieure à la moyenne de 4 % avec 11 % contre 7 % en moyenne.

### D'après les données collectées, 78 % des participants à ces actions poursuivent leur parcours en étude ou en formation à l'issue de l'action

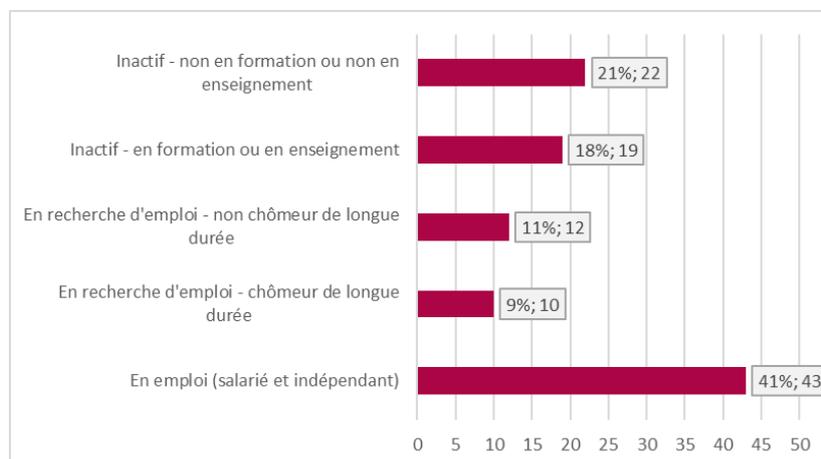
La moyenne des durées de parcours des participants à ces actions est de 3 mois. Elle est de 3 mois pour les participants à des actions insertionnelles et de 2,7 mois pour les participants à des actions pré-qualifiantes.

Les données à la sortie sont complètes pour 196 participants à des actions insertionnelles (172) et pré-qualifiantes (24) soit une part relativement faible de l'ensemble des participants concernés (468 soit des données renseignées pour 41 % des participants).

Selon les données renseignées à la sortie, 15 % des participants ont obtenu une qualification à l'issue de leur parcours (28 participants en action insertionnelle et 1 participation en pré-qualification). **78 % des participants à ces actions poursuivent leur parcours en étude ou en formation à l'issue de l'action. Ce taux est de 75 % pour les actions insertionnelles et de 96 % pour la pré-qualification.**

106 participants à des actions insertionnelles ont été interrogés 6 mois après leur sortie. 71 % déclarent être dans une meilleure situation par rapport au marché du travail 6 mois après leur sortie. Ils sont 43 à occuper un emploi (salarié ou indépendant) 6 mois après leur parcours, 19 ont débuté une formation ou une reprise d'étude, 32 sont en recherche d'emploi et 21 sont en situation d'inactivité.

#### Situation à 6 mois après la date de sortie des participants à des actions insertionnelles



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

## UN INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES QUALIFICATIONS

Les actions qualifiantes et certifiantes représentent la part majeure de la programmation du PRF. Elles représentent entre 54 et 56 % des places programmées d'une année sur l'autre (hors Préparation aux concours dans le champ sanitaire et social).

Type de formation	2019	part en %	2020	part en %	2021	part en %	2022	part en %
Insertionnel	158	24%	264	30%	300	31%	182	36%
Préqualification	12	2%	16	2%	24	3%	28	6%
Préparation concours	126	19%	124	14%	92	10%	20	4%
Qualifiant	138	21%	190	22%	168	18%	78	15%
Certifiant	213	33%	281	32%	371	39%	199	39%
<b>Total général</b>	647		875		955		507	

Source : tableaux de bord de la CDC

Type de formation	2019	taux de saturation	2020	taux de saturation	2021	taux de saturation	2022	taux de saturation
Certifiant	213	95%	281	86%	371	79%	199	84%
Qualifiant	138	100%	190	87%	168	93%	78	100%

Source : tableaux de bord de la CDC

Le niveau de saturation des places programmées se situe à un taux moyen de 86 % pour les formations certifiantes et de 95 % pour les formations qualifiantes.

### **Pour les formations de préparation à un concours, un public quasi-exclusivement féminin et majoritairement jeune avec un niveau de formation équivalent au baccalauréat**

Les participants à des actions de formation de préparation à des concours représentent 13 % du public des actions de formation de la CDC sur la période. Ces actions concernent la préparation à des concours pour intégrer des formations certifiantes permettant de travailler dans les métiers du secteur sanitaire et social (aide-soignant, auxiliaire de puéricultrice). Sur les 259 participants renseignés, 222 sont des femmes, soit 86 %. Ce secteur d'activité est traditionnellement occupé par un public féminin, même si certains OF notent une présence accrue des hommes à ces formations ces dernières années.

Le public est bien plus jeune que la moyenne, avec une tranche d'âge des moins de 26 ans qui représentent 65 % du public, contre 28 % pour la moyenne des actions de formation. La tranche des personnes âgées de 26 à 49 ans représente 32 % contre 54 % en moyenne, et celle du public dit sénior de 3 % contre 16 % en moyenne pour les actions de formation de la CDC.

Le public de ces actions possède en moyenne un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble des participants : 69 % des participants ont un niveau équivalent au baccalauréat (CITE 3 ou 4) contre 39 % pour la moyenne des actions de formation. 26 % possèdent un niveau CITE 1 ou 2, contre 46 % en moyenne. Les diplômés du supérieur ne représentent toutefois que 5 % contre 14 % pour la moyenne.

Les participants aux actions de formation de préparation aux concours présentent relativement moins de freins périphériques à l'emploi que la moyenne des formations de la CDC. En effet, 2 % du public a une reconnaissance officielle de handicap contre 7 % pour la moyenne, et 5 % est allocataire de minima sociaux à l'entrée contre 8 % en moyenne. La part du public jeune explique en partie ce taux plus faible que pour la moyenne des actions de formation. La part des personnes migrantes ou d'origine étrangère est également

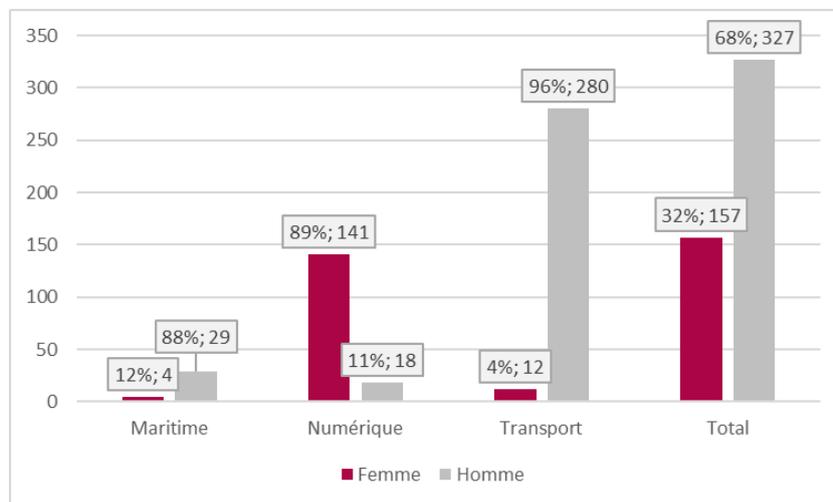
plus faible, avec 11 % du public contre une moyenne de 18 %. Enfin, la part des participants vivant dans un ménage monoparental avec enfant à charge est plus élevée que la moyenne de 5 % avec 11 % contre 6 % en moyenne, liée sûrement à la part importante de femme.

**Pour les formations qualifiantes, un public majoritairement masculin avec un faible niveau de formation, et une part relativement plus importante de séniors**

Le public des formations qualifiantes représente 25 % de l'ensemble, avec 484 participants renseignés.

Les bénéficiaires d'actions de formation qualifiantes sont à 68 % des hommes. Comme pour les actions de préparation concours, la part importante d'un sexe dans ce type de formation est liée au secteur d'activité des formations. En effet, les formations qualifiantes concernent le secteur maritime (4 femmes et 29 hommes) et du transport pour l'obtention de CACES et de permis poids lourds (12 femmes et 280 hommes) traditionnellement masculins. Le dernier domaine concerné est celui du numérique, où les femmes sont plus majoritaires (141 femmes et 18 hommes).

**Répartition en nombre de participants selon le sexe et le secteur d'activité des formations qualifiantes**



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

La majorité des participants de ces actions est comprise dans la tranche d'âge des 26 à 49 ans avec 57 % du public, contre une moyenne de 54 % pour l'ensemble des actions de formation. Un participant sur cinq est âgé de moins de 26 ans, contre 28 % pour la moyenne. Le public dit sénior (selon la classification de Pôle emploi, c'est à dire les plus de 49 ans) représente 21 % du public, soit 5 % de plus que la moyenne des formations de la CDC sur la période qui est de 16 %.

La part des participants à une formation qualifiante avec un niveau inférieur au baccalauréat est inférieure de 12 points de pourcentage à la moyenne des actions de formation. En effet, avec 1 % du public avec un niveau équivalent au CITE 0 et 58 % du public avec un niveau CITE 1 ou 2, la part des personnes n'ayant pas obtenu le baccalauréat ou un niveau équivalent est de 59 %, contre 48 % en moyenne sur les actions de formation. 34 % du public a toutefois un niveau CITE 3 ou 4 et 7 % un niveau 5 à 8 contre respectivement 39 % et 14 % en moyenne.

Concernant les freins périphériques à l'insertion, les participants aux actions qualifiantes sont relativement moins migrants ou d'origine étrangère (15 % contre 18 % en moyenne), allocataires de minima sociaux (6 % contre 8 % en moyenne), dans des situations de handicap (6 % contre 7 % en moyenne) et en situation de ménage monoparental avec enfant à charge (3 % contre 6 % en moyenne).

**Pour les formations certifiantes, relativement plus d’hommes et de participants compris dans la tranche d’âge 26 à 49 ans avec un niveau de formation plus élevé que la moyenne des actions de formation**

Avec 734 participants renseignés, le public des actions de formation certifiantes représente 38 % de l’ensemble des participants à des actions de formation renseignées à ce stade.

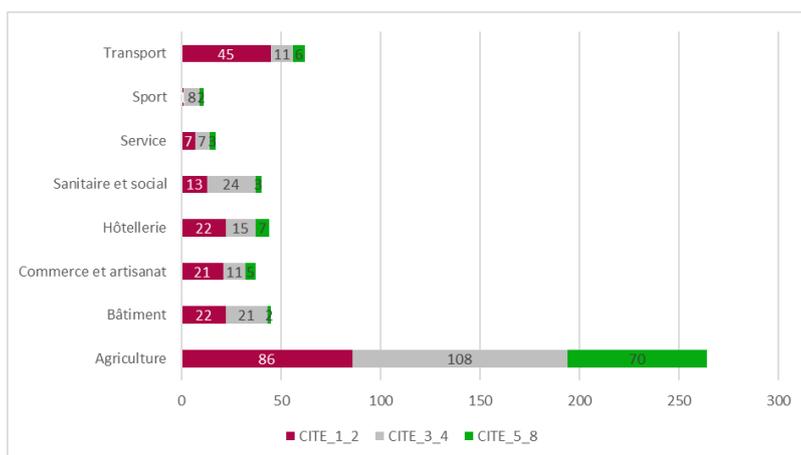
Les femmes sont minoritaires, elles représentent 43 % du public contre une moyenne à 54 % pour l’ensemble des actions de formation étudiée.

La tranche d’âge la plus importante est celle des personnes âgées de 26 à 49 ans, qui représente 62 % de ce public. C’est plus que la moyenne des actions de formation entrant dans ce périmètre pour laquelle la proportion des 26-49 ans est de 54 %. Les personnes de moins de 26 ans et les personnes de 50 ans et plus sont relativement moins nombreuses que pour la moyenne de l’ensemble des actions de formation avec respectivement 26 % et 11 % du public des actions de formation certifiantes contre respectivement 28 % et 16 %.

42 % des participants à des actions de formation certifiantes ont un niveau de formation à l’entrée (mesuré par le niveau d’instruction par classification CITE 2011) égal à CITE 1 ou 2, soit 4 % de moins que pour l’ensemble des actions de formation de la CDC. La part des diplômés de l’enseignement supérieur (CITE 5 à 8) est de 19 % contre 14 % pour la moyenne. La part du public avec un niveau équivalent au baccalauréat (CITE 3 à 4) représente 39 % du public à des formations certifiantes comme pour l’ensemble des actions de formation. Au total, presque 6 participants sur 10 de ces actions ont un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat, contre 53 % en moyenne pour les actions de formation.

Les personnes entrées dans des formations certifiantes ont des situations proches de la moyenne de l’ensemble des actions de formation. Ainsi, 7 % des actions à des formations certifiantes vivent dans un ménage monoparental avec enfant à charge ; 6 % sont titulaires d’une reconnaissance officielle d’un handicap et 9 % sont déclarés comme allocataires de minima sociaux. La part des participants avec des freins déclarés à l’entrée pour la moyenne des actions de formation est de respectivement 6 % pour les ménages monoparentaux, 7 % pour les personnes en situation de handicap et 8 % pour les allocataires de minima sociaux. Toutefois, la part de participant migrant ou d’origine étrangère est moindre dans les actions certifiantes, avec 11 % du public contre 18 % pour l’ensemble.

Le public des actions certifiantes est le plus nombreux dans les actions du secteur de l’agriculture, avec un total de 347 participants. 72 participants ont participé à une action de formation certifiante dans le transport, et 68 dans l’hôtellerie. Le niveau de formation des stagiaires varie d’un secteur à l’autre, avec le secteur du transport qui compte 73 % de participants avec un niveau renseigné de formation égal à CITE 1 ou 2, alors que ce taux est de 33 % pour le secteur de l’agriculture.



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

## RESULTATS A COURT ET A PLUS LONG TERME POUR LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DES QUALIFICATIONS

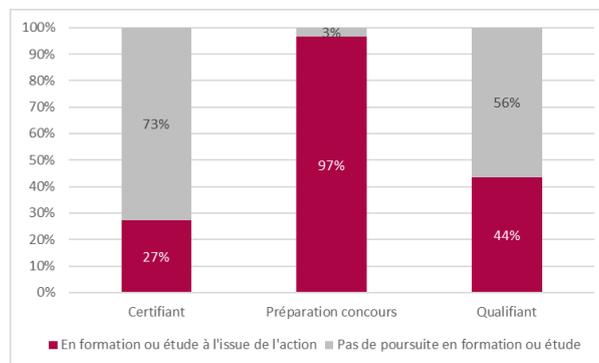
Les données sont renseignées pour 865 participants, dont 367 pour les formations certifiantes, 117 pour les formations de préparation aux concours et 381 pour les formations qualifiantes.

Les durées de parcours varient en fonction du type de formation. Les formations qualifiantes sont plus courtes, avec une moyenne de durée de parcours pour les participants de 1,7 mois. Les formations de préparation aux concours durent en moyenne 4,8 mois selon les données renseignées. Enfin, les participants à des formations certifiantes ont passé en moyenne 7,8 mois en formation.

**Un peu plus de la moitié des participants à des formations qualifiantes avec les données renseignées à la sortie ont obtenu la qualification visée. Ce taux est de 64 % pour les participants à des actions certifiantes.**

Les participants à des actions de préparation aux concours n'ont pas obtenu de qualification, néanmoins l'indicateur pertinent pour cette typologie d'action est celle de la poursuite en étude ou en formation après l'action. 113 participants sur les 117 en préparation de concours avec les données renseignées à la sortie continuent ainsi en formation ou poursuite d'étude, soit 97 %.

### taux de poursuite en étude ou formation à l'issue de l'action

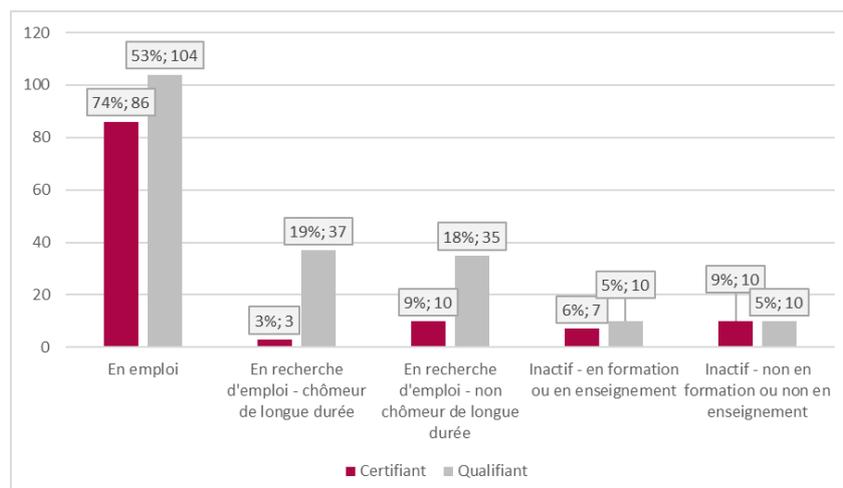


Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

322 participants de ces actions ont été interrogés 6 mois après la fin de leur parcours, dont 116 ex stagiaires de formation certifiantes, 10 de formation de préparation aux concours et 196 de formations qualifiantes. Interrogés sur leur situation par rapport au marché du travail, 79 % ont déclaré être dans une meilleure situation 6 mois après la fin de la formation. Ce taux est de 10 % seulement pour les participants à des actions de préparation aux concours, avec un seul participant se déclarant dans une meilleure situation 6 mois après. Pour les actions qualifiantes et certifiantes, le taux est de respectivement 79 % et 87 %.

**Les formations certifiantes favorisent davantage l'insertion sur le marché du travail que les formations qualifiantes.** Concernant la situation déclarée, 104 participants d'actions qualifiantes occupent un emploi (salarie ou indépendant) 6 mois après, soit 53 % des répondants. Ce taux est de 74 % pour les formations certifiantes, avec 86 ex stagiaires occupant un emploi 6 mois après avoir terminé leur formation. La proportion de stagiaires en formation ou reprise d'étude est pratiquement similaire entre les deux types de formation, avec 10 stagiaires répondant être dans cette situation après une formation qualifiante, soit 6 % des répondants, et 7 stagiaires dans cette situation après une formation certifiante, soit 9 % des répondants. de formation qualifiante que ceux des stagiaires de formation certifiantes, avec respectivement des taux de 5 % et 9 %.

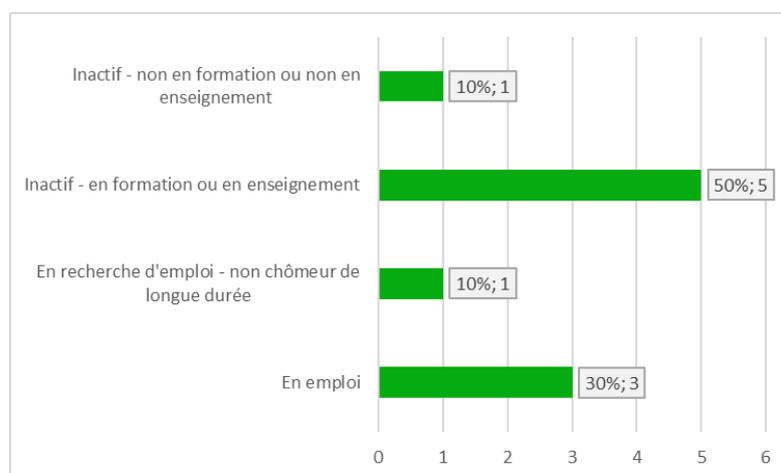
### Situation 6 mois après à la sortie selon le type de formation (certifiante ou qualifiante)



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

Pour les formations de préparation à un concours, la moitié des répondants à 6 mois après la fin de leur action est en formation ou en enseignement, ce qui est la visée première de ce type de formation. De plus, 3 stagiaires ont répondu occuper un emploi 6 mois après la fin de la formation, soit 30 % des répondants. Néanmoins, 1 répondant est en recherche d'emploi 6 mois après la formation et 1 autre est en inactivité sans suivre de formation ou d'enseignement.

### Situation 6 mois après à la sortie pour les formations de préparation aux concours



Source : extractions FSE en date du 20/04/2023

## Réponses aux questions évaluatives à l'appui des données de réalisations et résultats

### Point de vigilance

Considérant la robustesse des données collectées et le fait qu'une partie des données traitées n'ont pas fait l'objet de vérification à ce stade, les éléments de réponse proposés ci-après sont à prendre avec les réserves qui s'imposent. Il faut par ailleurs prendre en compte la situation spécifique du marché du travail en Corse avec une forte saisonnalité des activités. Cette saisonnalité peut augmenter temporairement le nombre de situations d'emploi mais dans ce cas de figure, les emplois en question peuvent être pour une partie des emplois saisonniers.

### Question 1 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis aux personnes à faible niveau de qualification de s'insérer et s'inscrire dans un programme de qualification ?

La moitié du public des actions du programme a un niveau de formation inférieur au baccalauréat. En effet, sur la période 2015-2018, 49,8 % des participants avaient un niveau de formation égal ou inférieur à CITE 2 à l'entrée dans l'opération. Sur les données 2019-2022 collectées en date du 20/04/2023, cette proportion est de 47,3 % pour les données renseignées portant sur 1 348 participants.

Sur l'ensemble des participants de la période 2015-2018, 37 % ont obtenu une qualification au terme de leur parcours. Les données portant sur la période 2019-2022, bien qu'incomplètes, permettent d'affiner l'analyse. Ainsi, 39 % des participants avec un niveau de formation égal ou inférieur à CITE 2 ont obtenu une qualification au terme de leur parcours. **La moitié des bénéficiaires d'une action de formation certifiante ou qualifiante avec un niveau inférieur ou égal à CITE 2 obtiennent une qualification à l'issue de leur parcours.**

De plus, les participants avec un faible niveau de qualification sont plus susceptibles de continuer en formation à l'issue d'une action de formation insertionnelle ou pré-qualifiante. En effet, 80 % continuent leur parcours en formation à l'issue d'une action insertionnelle. Toutes formations confondues, les personnes à faible niveau de qualification sont 51 % à continuer en formation contre 46 % pour les personnes avec un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat.

**La moitié du public touché par le programme correspond bien aux personnes avec un faible niveau de qualification. Ces personnes obtiennent pour la moitié d'entre elles des qualifications au cours de leur action de formation lorsqu'elles concernent l'obtention de compétences et qualifications. Lorsque l'objectif des formations est la pré-qualification ou l'insertionnelle, une majorité de ce public continue dans une autre formation à l'issue de l'action.**

### Question 2 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure les projets ont-ils permis un retour à l'emploi des personnes accompagnées ?

Sur les 446 répondants à l'enquête menée par la Collectivité portant sur les années 2016 et 2017, 61,5% sont en emploi (dont contrats aidés), soit environ 274 personnes.

Sur les 468 répondants à l'enquête à 6 mois après la formation sur les actions 2018-2022, 53 % des participants déclarent être en emploi.

Les objectifs des différentes formations n'étant pas les mêmes, les résultats varient selon la typologie. Les actions certifiantes sont celles présentant les meilleurs résultats d'insertion avec 75 % des participants déclarant être en emploi à 6 mois. Les participants des actions qualifiantes ont un taux d'emploi de 52 %. Pour les participants à des formations de préparation aux concours, le taux d'emploi à 6 mois est de 22 %, mais l'objectif est l'entrée dans une formation, ce qui est le cas pour 65 % d'entre eux. Enfin, les bénéficiaires

d'actions insertionnelles ont un taux d'emploi à 6 mois de 40 %. Ces résultats sont logiques puisque ces dernières actions touchent un public avec plus de freins périphériques et un niveau de formation plus faible que la moyenne.

**Question 3 : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis d'accroître la qualité de l'accompagnement des personnes à faible niveau de qualification en vue d'une qualification ?**

Les données collectées ne permettent pas de répondre à cette question évaluative puisqu'il n'y a pas d'information sur la qualité de la formation suivie ni sur le ressenti des stagiaires.

**Question 4 (efficacité-impact) : Dans quelle mesure le programme a-t-il permis une meilleure insertion du public sénior ?**

Les 50 ans et plus connaissent une situation moins favorable 6 mois après leur sortie que le reste des participants sur le périmètre des actions du PRF 2016 et 2017 : ils sont 54 % à occuper un emploi contre 62 % pour le total des bénéficiaires.

Sur les données de la période 2019-2022 collectées au 20/04/2023, 46 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation, contre 55 % pour l'ensemble des bénéficiaires, soit 9 points de moins.

Le public des plus de 50 ans a un taux d'insertion 6 mois après la fin de leur formation moins élevé que l'ensemble des participants. Néanmoins, environ la moitié d'entre eux occupent un emploi 6 mois après la formation suivie.

## **4.2 Une mobilisation des acteurs pour favoriser l'accès à la qualification dans un contexte de forte amplification des moyens en faveur de la formation professionnelle continue**

---

### **4.2.1 DES MOYENS CONFORTES POUR FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION MAIS DES DIFFICULTES DE SOURCING CONSTATEES POUR UNE PARTIE DES ACTIONS DE FORMATION PROPOSEES**

---

Interrogé sur l'enjeu du « *sourcing* », les centres de formation soulignent que Pôle emploi et les missions locales sont des interlocuteurs clés. Pour une partie des centres de formation interrogés, les modalités de travail en place permettent d'organiser des réunions d'information collective avec un nombre suffisant de candidats pour, dans un 2ème temps après les étapes de sélection, s'assurer de la saturation des sessions de formation prévues.

Ainsi, un centre de formation anime ses informations collectives avec l'appui des équipes de Pôle Emploi (qui pour ce centre contribue à hauteur d'environ 90 % aux entrées en formation).

Plusieurs des centres interrogés soulignent l'importance des candidatures spontanées. Dans ce cas de figure, ils réorientent les personnes vers Pôle Emploi ou vers la mission locale. Ils mettent aussi en avant les initiatives de communication qu'ils peuvent aussi développer en interne afin de valoriser les métiers auxquels permettent d'accéder les parcours de formation proposés.

La Collectivité de Corse développée la communication sur l'offre régionale de formation, notamment à l'appui du site Corsica Orientation qui permet de repérer les actions de formation dans l'ensemble du territoire et d'identifier les dates d'ouverture des sessions mais aussi en amplifiant les actions de promotion des métiers et plus largement les actions en matière d'orientation professionnelle.

Pôle Emploi a mis en place des tableaux de bord listant l'ensemble des sessions de formation prévues dans le territoire afin de s'assurer de la bonne lisibilité sur l'offre régionale de formation et de piloter les orientations (un système d'alerte est en place et donne de la visibilité sur les sessions non saturées). Dans les territoires, les agences Pôle Emploi disposent d'un référent formation, personne ressource au sein de l'agence pour l'ensemble des questions relatives à la formation. Ce référent est par ailleurs en lien avec la direction régionale de Pôle Emploi, qui vient en animation et appui sur l'ensemble de l'offre régionale de formation, qu'il s'agisse des actions de formation collectives pilotées par la Collectivité de Corse, mais aussi des actions d'adaptation à l'emploi et des actions individuelles de formation pilotées par Pôle Emploi.

### **La mise en place de OUIFORM pour les missions locales et le développement des interconnexions contribuent à fluidifier le processus d'orientation et de suivi de l'offre régionale de formation.**

Avec un système d'information très performant pour suivre et orienter sur l'offre régionale de formation en place, Pôle Emploi est équipé depuis plusieurs années. Le déploiement de OUIFORM, en revanche, a constitué pour les Missions locales un atout précieux.

OUIFORM développé initialement par la région Grand Est et Pôle Emploi fait aujourd'hui partie du patrimoine commun à la demande de la DGEFP.

C'est une plateforme de visualisation en temps réel des places disponibles en formation et de positionnement partagé. Elle permet par ailleurs d'assurer le suivi des projets de formation.

OUIFORM permet de rechercher les formations, d'identifier les réunions d'information collective prévues et les sessions de formation, en précisant à chaque fois si des places sont encore disponibles. **Elle permet** aux acteurs du conseil en évolution professionnelle (et aux autres acteurs référencés dans OUIFORM) de positionner en temps réel une personne sur une réunion d'information, avant inscription ferme et aux financeurs de pouvoir suivre opérationnellement la saturation des sessions qu'ils achètent.

I-Milo, système d'information des missions locales a été interconnecté à OUIFORM et permet ainsi d'automatiser un certain nombre de tâches, réduisant de fait les saisies à réaliser par les conseillers et les conseillères et facilitant la gestion et le suivi des orientations vers les actions de formation. Pour parfaitement fonctionner, OUIFORM implique que les centres de formation saisissent dans les applicatifs dédiés les dates des informations collectives et c'est sur aspect qu'une partie des acteurs interrogés insistent : **une partie des centres ne font pas les saisies indispensables, limitant de fait l'intérêt de cette plateforme à la disposition des conseillers et conseillères des Missions locales.**

**Parmi les centres de formation, certains soulignent néanmoins de plus grandes difficultés, difficultés qui peuvent entraîner le report voire l'annulation des sessions ou dans le meilleur cas, une saturation incomplète du nombre de places programmées.**

Les liens avec les prescripteurs, la mise en place de garants (référénts) de formation au sein des agences Pôle Emploi et les actions de sourcing développées par les centres de formation permettent néanmoins de limiter les annulations de sessions. Ces dernières sont néanmoins en augmentation à compter de 2021.

Différents facteurs explicatifs ont été mis en avant lors des entretiens :

- La faible attractivité de certains métiers alors que les besoins en main-d'œuvre sont importants
- Des dates de programmations des actions ne prenant pas suffisamment en compte la saisonnalité du marché du travail générant de fait une concurrence en offre de formation et offre d'emplois saisonniers et limitant le nombre de candidats malgré les efforts de communication déployés
- Des orientations inappropriées conséquences d'une mauvaise lecture de l'offre de formation, tout particulièrement pour l'offre de formation relevant de l'insertionnelle
- La forte ruralité de certains territoires peut aussi avoir des effets importants, notamment pour certaines des actions insertionnelles.

**Les caractéristiques des territoires et l'implantation des centres de formation sont par ailleurs des facteurs qui pèsent dans l'organisation de l'offre régionale de formation.**

---

#### 4.2.2 DES AXES DE PROGRES IDENTIFIES

---

##### DES DELAIS DE COMMUNICATION SUR L'OUVERTURE DES SESSIONS A AMELIORER POUR UNE MEILLEURE REACTIVITE

Pour les prescripteurs, disposer en temps et en heure des dates d'ouverture des sessions permet de déployer si besoin les différentes démarches pour informer les demandeurs d'emploi et les mobiliser. Pour une partie des actions de formation, il semble que les délais sont souvent très contraints, ne permettant d'organiser pleinement la réponse opérationnelle pour promouvoir l'offre de formation. Dans le cadre du partenariat entre la Collectivité de Corse et les acteurs du service public de l'emploi un délai de 45 jours a été défini, mais comme évoqué, il n'est pas toujours respecté.

L'annulation d'une session ou son report du fait d'un nombre de candidats insuffisant a des effets importants en particulier pour les formations certifiantes. La programmation des sessions est en général en septembre de l'année. Si une session est reportée, il faudra prendre en compte « l'effet de la saison », avec des risques accrus de rupture des parcours du fait des opportunités nombreuses d'emplois à saisir. Si une session est annulée, il faudra attendre l'année suivante ou trouver une réponse hors programme régional de formation.

**Cette tension sur les délais d'information est d'autant plus exacerbée que les acteurs interrogés notent une augmentation des auto-positionnements sur l'offre régionale de formation.** Ces auto-positionnements peuvent être la conséquence des actions de sourcing réalisées par les organismes de formation, mais s'inscrivent aussi dans la dynamique de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui promeut, notamment à l'appui de la monétisation du compte personnel de formation, le développement du recours à la formation.

##### UNE CONCURRENCE ENTRE DISPOSITIFS EN PARTICULIER DANS LE CHAMP DE L'INSERTIONNEL

**Les acteurs interrogés se rejoignent pour souligner des concurrences entre dispositifs, concurrence fortement accrue avec l'amplification des moyens permise notamment par le Programme d'Investissement dans les compétences. Ce phénomène a également été souligné à l'échelle nationale par une récente étude publiée par Régions de France (*Vers un Service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle ? – Régions de France – Décembre 2022*).**

Ainsi, certains des centres de formation mettent en avant une concurrence entre les actions « Valorisation des atouts et compétences » et « Optimiser son potentiel professionnel » et les autres dispositifs activables comme par exemple valoriser son image professionnelle (VSI) proposé par Pôle Emploi par exemple ou ceux portés par l'AFPA. Les arbitrages sont donc parfois complexes en particulier pour les conseillers du service

public de l'emploi qui doivent bien connaître les spécificités de chaque dispositif, mais aussi prendre en compte les différents objectifs qui leur sont assignés.

La forte saisonnalité du marché du travail renforce le risque de concurrence entre les actions : les acteurs cherchent tous à planifier les actions durant les mêmes périodes de l'année pour éviter les effets de la saisonnalité d'une partie des activités et la moindre disponibilité des personnes.

De son côté, Pôle Emploi confirme la très forte augmentation des moyens en faveur de l'insertionnel auxquels s'ajoutent les différents plans d'actions nationaux à mettre en œuvre comme le Plan de réduction des tensions de recrutement mis en place fin 2021, sans compter l'amplification des moyens générée par le programme d'investissement dans les compétences.

“ « L'amplification des moyens a généré des télescopages dans nos prestations. Il a fallu être véritablement dans l'orfèvrerie des parcours : d'un côté on a VSI, le Pack Demandeurs d'emploi de longue durée... et du côté de l'offre régionale de formation on dispose d' "Optimiser ses compétences ", Start Pro... C'est là que cela devient complexe pour le conseiller. Il faut être bien au clair : quelle action ? pour quel public ? comment jouer au mieux les articulations. »

Ce constat de concurrence entre dispositif concerne aussi les Missions locales. Jusqu'à la mise en place du Contrat d'engagement Jeune, qui intègre la formation comme une « action structurante », les acteurs interrogés soulignent une concurrence entre Garantie Jeunes et action de formation. A cette concurrence, s'ajoutent les difficultés administratives et financières constatées pour la gestion du passage de la rémunération en place pour les jeunes en garantie Jeunes et celle de stagiaire de la formation professionnelle.

**LA CAPACITE A PROPOSER DES SESSIONS DE FORMATION POUR REpondre A DES BESOINS BIEN IDENTIFIES, MAIS EN FAIBLE NOMBRE EST LIMITEE, TOUT PARTICULIEREMENT DANS LES PLUS TERRITOIRES RURAUX.**

certaines acteurs, soulignent l'enjeu de proposer un nombre réduit de places de formation dans certains territoires (4 à 6) sur lesquels les besoins sont peu ou mal couverts, du fait la concentration d'une partie importante de l'offre de formation dans les deux principaux pôles urbains que sont Bastia et Ajaccio . Mais cette demande de « sur mesure », pour un nombre limité de places est complexe à organiser, notamment au regard de l'enjeu de rentabilité pour les organismes de formation et des difficultés à projeter l'offre de formation pour en faciliter son accessibilité aux publics.

**UNE INSCRIPTION A POLE EMPLOI, FACTEUR DE RISQUE D'EVICION POUR UNE PARTIE DES PUBLICS.**

Plusieurs des acteurs soulignent que l'obligation d'inscription à Pôle Emploi pour entrer en formation peut constituer un frein important pour une partie des publics dont tout particulièrement les publics jeunes, mais aussi les personnes allocataires du RSA non inscrites à Pôle Emploi. Cette règle est définie dans les différents cahiers des charges de la commande publique de formation.

#### **Encart sur les règles définies dans les cahiers de charges**

*Marchés de Formation Professionnelle programmation 2019 en faveur des demandeurs d'emploi : dispositif insertionnel et dispositif qualifiant - Marché complémentaire*

« Eligibilité du public

Ces actions sont destinées aux demandeurs d'emploi qui doivent être obligatoirement inscrits au Pôle Emploi.

Une attestation d'inscription émise pour chaque stagiaire via l'interface « KAIROS » faisant foi accompagné d'un tableau transmis par Pôle Emploi. »

*Accord Cadre sur la Formation Professionnelle 2022-2025*

« Eligibilité du public

Les parcours de formation financés par la Collectivité de Corse sont destinés aux demandeurs d'emploi qui doivent être obligatoirement inscrits à Pôle Emploi :

- demandeurs d'emploi relevant des catégories A, B, C ;
- demandeurs d'emploi relevant des catégories suivantes : Travailleurs Handicapés et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;

L'organisme de formation devra transmettre à la Collectivité de Corse, l'attestation d'inscription à Pôle Emploi à la date de l'inscription au stage. »

D'après les données obtenues lors des entretiens, environ 30 % des jeunes suivis par les missions locales ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Une partie de ces jeunes ne souhaitent pas faire cette démarche. Pour les dispositifs relevant de l'insertionnel, cette obligation constitue un écueil important. Nous reviendrons sur ce point dans la partie 6.

#### **UNE FRAGILITE DES ORGANISMES DE FORMATION A METTRE EN PERSPECTIVE**

L'enquête qualitative conduite auprès des centres de formation ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble de la situation des centres de formation et notamment d'appréhender les enjeux spécifiques en fonction de leur taille, de leur localisation, de la répartition de leur chiffre d'affaires ....Pour autant, un certain nombre d'éléments méritent d'être mis en exergue.

Une partie des organismes de formation ne semblent pas voir pleinement transformer les parcours de formation qu'ils proposent en blocs de compétences, cherchant en cela à développer la possibilité d'individualisation et de modularisation des parcours, au profit des personnes.

La digitalisation est en cours, mais les centres de formation insistent sur le fait que ce processus nécessite un investissement d'ampleur. Ils ont néanmoins témoigné, comme le souligne Pôle Emploi, d'une très grande capacité d'adaptation lors de la crise sanitaire avec le déploiement en urgence de solutions pour gérer les parcours de formation en distanciel et éviter un grand nombre de ruptures de parcours.

Plusieurs des acteurs interrogés ont mis en avant l'enjeu de poursuivre l'investissement en faveur de la transformation de l'appareil de formation tout en les accompagnant aux changements.

#### **UNE ANIMATION TERRITORIALE QUI SE RENFORCE, MAIS LE BESOIN EXPRIME D'UN DIALOGUE RENOUVELE ENTRE ORGANISMES DE FORMATION ET COLLECTIVITE DE CORSE**

Si un travail partenarial est en place depuis de nombreuses années entre la Collectivité de Corse, Pôle Emploi, les Missions locales et Cap Emploi, l'animation territoriale pour mieux analyser les besoins des employeurs et des personnes à la recherche d'un emploi et optimiser la réponse formation se déploie à compter de 2022 avec la mise en place des **comités locaux de formation**. Leur mise en place a été actée par la convention de partenariat entre la Collectivité de Corse (CDC) et Pôle emploi, signée en 2019.

Organisés par micro-région, les comités locaux de formation ont notamment pour objectifs

- d'établir régulièrement un diagnostic sur les besoins des publics et l'évolution économique des bassins avec pour enjeu d'identifier des actions de formation les plus pertinentes
- de renforcer la coordination entre les dispositifs activables dans les territoires

La mise en place de ces comités devrait contribuer à mieux prendre en compte les spécificités de chaque territoire et à chercher, collectivement, les solutions adaptées.

**Cette animation territoriale confortée ne doit pas mettre de côté la nécessité d'un dialogue avec les organismes de formation sélectionnés au titre de la commande publique, mais aussi acteur à part entière de l'écosystème Emploi, formation et orientation professionnelle et acteurs économiques. L'ensemble des organismes de formation interrogés insiste sur le besoin d'échanges plus réguliers avec la Collectivité de Corse, au-delà des relations en place aujourd'hui très cantonnées, d'après les centres rencontrés, au volet administratif et financier.**

## 5 Le FSE, levier pour les parcours de 2<sup>ème</sup> chance et pour l'expérimentation

Comme évoqué dans la partie 2, la Collectivité a fait le choix de prioriser le FSE sur le cofinancement de la commande publique de formation. La très grande majorité des opérations sont par conséquent portées par la Collectivité de Corse. Trois bénéficiaires tiers ont néanmoins bénéficié d'un soutien de leur projet dont l'e2c de façon récurrente depuis le démarrage du programme.

### 5.1 Un soutien financier à l'école de la 2<sup>ème</sup> chance

A l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Bastia et avec le soutien de ses partenaires institutionnels et financiers dont le FSE, l'école de la 2<sup>ème</sup> chance de Bastia (e2c de Bastia) a été créée début 2010 afin de répondre à une double préoccupation du territoire : la demande d'accès direct à l'emploi de jeunes en insertion et la demande des entreprises à la recherche de personnel.

Après 2 ans de fonctionnement, l'e2c de Bastia a obtenu son label « école de la 2<sup>ème</sup> chance », label délivré par le Réseau e2c France sur l'avis de la Commission Nationale de Labellisation après un audit réalisé par l'AFNOR

L'e2c de Bastia portée et gérée par l'association « 2eme Chance Bastia » intervient dans le territoire en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dépourvus de diplôme ou de qualification et étant sans emploi. Elle a pour but de leur permettre d'acquérir les compétences sociales et professionnelles attendues par le monde du travail afin de leur assurer une insertion sociale et professionnelle durable.

L'objectif poursuivi par l'e2c de Bastia est de permettre à **des jeunes âgés de 16 à 30 ans de niveau de formation 3 maximum (niveau bac)** d'accéder à l'emploi ou à entrer dans une formation qualifiante après avoir suivi un parcours de formation en alternance d'une durée de 9 mois dont le fil conducteur est le projet d'emploi du jeune et qui valorise à terme les compétences acquises par la délivrance d'une ACA (attestation nationale délivrée par le Réseau e2c France) et par le Passeport Emploi mis en place par la Collectivité de Corse.

Pour ce faire, tous les moyens sont mis en œuvre pour construire avec le jeune un projet d'emploi réaliste et réalisable et l'accompagner pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à la concrétisation de son projet.

#### L'ENTREE A L'E2C :

Fonctionnant en entrées et sorties permanentes, l'e2c propose à chaque jeune un parcours de formation individualisé dans son phasage, dans son contenu comme dans sa durée. Les intégrations se font tout au long de l'année sur prescription de la Mission Locale de Bastia, de Pôle Emploi ou d'intégration directe par l'e2c.

En effet, l'e2c de Bastia peut être amenée à intégrer des jeunes qui se présentent spontanément ou qui sont orientés par d'autres structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement, partenaires de l'e2c. Dans tous les cas, les jeunes intégrés doivent être inscrits à Pôle Emploi. Ils bénéficient de la rémunération des stagiaires en formation.

**D'après les données renseignées dans Synergie 472 jeunes ont été intégrés de 2015 à 2021. Les femmes représentent 55 % des participants sur l'ensemble de la période étudiée.**

## LE PARCOURS A L'E2C :

Préalablement à la signature d'un contrat d'engagement entre l'e2c et le jeune, une période d'intégration (phase 1) de 6 semaines est réalisée au cours de laquelle le jeune et l'équipe de l'e2c peuvent s'observer mutuellement et vérifier que l'e2c peut être une réponse aux attentes du jeune. Si cette période d'intégration s'avère concluante, un contrat d'engagement est signé et prévoit un parcours de formation en 2 phases (phase 2 : Elaboration du scénario professionnel / Phase 3: Concrétisation du projet d'emploi ou du projet professionnel).

La durée théorique du parcours (phases 1 à 3) est de 42 semaines (1 344 heures) en alternant 20 semaines en centre (640 heures) et 22 semaines en entreprise (704 heures). La phase 4 « Suivi post-parcours » se prolonge jusqu'au 24ème mois qui suit l'entrée du jeune à l'école.

Dans les premiers jours de son intégration à l'e2c, chaque stagiaire participe à un positionnement en mathématiques, français, informatique et compétences sociales qui repose sur le module MCC (Maîtrise des Compétences Clés) du Passeport Emploi.

Le parcours de formation individualisé est construit au regard du projet d'emploi du jeune, des résultats obtenus aux positionnements et le cas échéant, des résultats du bilan de santé.

Il permet de déterminer les objectifs pédagogiques et socioprofessionnels à atteindre par le stagiaire et vise à stabiliser un socle de compétences dans les domaines inhérents à la vie sociale et à la vie technique.

Le parcours individualisé de formation de chaque jeune se construit en pratique toutes les semaines. Il s'appuie sur le planning hebdomadaire du jeune sur lequel sont prédéfinis en réunion d'équipe l'objectif pédagogique prioritaire de la semaine et son projet d'emploi visé.

Etabli en fonction des besoins du jeune et selon les objectifs définis par son référent-formateur, les périodes en centre alternent :

- Des séquences de formation individuelles adaptées au niveau du jeune en maths, français et informatique.
- Des séances de travail sur le projet professionnel en individuel ou en collectif.
- Des ateliers de groupe sur les thèmes suivants : connaissance du marché de l'emploi local et de la vie de l'entreprise, connaissance du monde contemporain et compétences sociales.
- Des activités sportives et socioculturelles ainsi que des projets collectifs que le jeune choisit parmi ceux proposés par l'e2c de Bastia.

L'organisation de l'alternance (périodes de stages en entreprise) dans le parcours est individualisée au regard de problématiques périphériques à la formation de types sociales, familiales et/ou de santé qui constituent éventuellement un frein pour l'élaboration du parcours professionnel et le processus d'apprentissage. Les périodes en entreprise sont d'une durée consécutive de 1 à 4 semaines, elles font l'objet de la conclusion d'une convention de stage tripartite entre l'e2c, le stagiaire et l'entreprise d'accueil. Ces stages visent plusieurs objectifs: découverte/observation du métier, validation du projet professionnel, confirmation du projet professionnel, acquisition de compétences techniques ou test d'employabilité.

## LA SORTIE DE L'E2C :

La fin de la formation à l'e2c peut intervenir avant son terme soit parce que le jeune a conclu un contrat de travail soit parce qu'il est entré en formation qualifiante dans un autre centre de formation.

Elle peut également intervenir avant le terme des 42 semaines suite à un abandon/démission du stagiaire ou suite à une décision d'exclusion du conseil de discipline de l'e2c dans le cas du non-respect du règlement intérieur de l'école.

A l'issue des 42 semaines après la sortie et si le jeune est toujours sans solution, l'équipe pédagogique peut proposer en fonction de la situation du jeune de prolonger de quelques semaines son parcours

Un suivi post-parcours est mis en place pour tous les jeunes dont le parcours a abouti avec ou sans solution. Cette action mise en place par les référents et par la chargée de relations entreprises auprès des jeunes sortis de l'e2c permet d'accompagner le jeune en vue de pérenniser son insertion professionnelle ou de le remobiliser sur une recherche active de solutions.

**Encart** : un opérateur qui déploie des actions en lien avec les principes horizontaux

Dans le cadre des différents entretiens réalisés, peu de centres de formation ont mis en avant des actions spécifiques pour prendre pleinement en compte les principaux horizontaux. L'E2C a revanche déployé de nombreuses actions dans ce sens, soulignant son investissement pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes.

- Transports en commun : élaboration de projets pédagogiques spécifiques pour familiariser les stagiaires à leur utilisation
- Sensibilisation des entreprises : favoriser le co-voiturage du stagiaire avec les salariés de l'entreprise qui l'accueille en stage
- Rapprochement avec de nouveaux partenaires : CIDFF, Cap Emploi, Délégation aux Droits des Femmes, pour la formation/information de l'équipe pédagogique mais aussi interventions en direction des stagiaires sous la forme d'atelier
- Partenariat renforcé avec la Mission Locale : identification de difficultés par l'équipe pédagogique conduisant pour certains stagiaires à un accompagnement à la reconnaissance du handicap réalisé par la psychologue
- Désignation d'un Référent-Handicap au sein de l'équipe pédagogique
- Développement durable : participation des stagiaires à des actions menées par des associations spécialisées : chantier d'entretien des espaces naturels et patrimoniaux, mon quartier sans mégots, ...

## 5.2 Une tentative d'ouvrir le champ des possibles avec l'appui du FSE : un appel à expérimentations

En juillet 2017, à l'initiative de l'ADEC, un appel à projets a été publié au titre de l'axe 7. Il invite les porteurs de projets à proposer des projets innovants ou expérimentaux ayant vocation à développer l'employabilité des personnes exclues ou très éloignées du marché du travail. L'appel à projets insiste sur l'importance de démontrer que le projet proposé n'a jamais été mis en œuvre dans le territoire.

Deux porteurs de projets ont été sélectionnés in fine : le GIP académique de Corse et un organisme de formation.



## AAP FSE AXE 7 : DISPOSITIFS INNOVANTS POUR L'EMPLOI

COUT ELIGIBLE	335 414 € HT	FSE	167 707 € HT	ÉTAT DE L'OPERATION	Réalisé
BENEFICIAIRE	SARL Optimus Fac			COUVERTURE GEOGRAPHIQUE	Corse entière

### A – Présentation du PROJET et de ses RÉSULTATS OBSERVES et / ou ATTENDUS

#### PRESENTATION DU CONTEXTE

« Optimus-Fac » a été créé en avril 2013 par ses actuels deux co-gérants. Il s'agit d'une entreprise, certifiée Qualiopi, qui dispense habituellement des formations professionnelles en direction des entreprises et de leurs salariés sur des thèmes et des secteurs variés : gestion de projet, animation et motivation de son équipe, techniques de vente, communication digitale et réseaux sociaux, etc. La société propose ainsi un large choix de formations, adaptables selon les besoins de chacun.

Jusqu'en 2019, la société n'avait jamais bénéficié d'une subvention de la part du Fonds social européen (FSE). L'idée d'un nouveau projet est venue de la publication dans le journal d'un appel à projets émanant de l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) en 2017. Compte tenu de la demande de mettre en place des « dispositifs innovants », l'ensemble de la formation a été créé pour répondre point par point au cahier des charges.



#### PRESENTATION DU PROJET ET DES REALISATIONS ASSOCIEES

Le projet « Mise en scènergie » s'adresse en particulier aux publics éloignés de l'emploi. Il s'agit de personnes en grande difficulté, qui ont souvent des problèmes plus importants que la seule recherche de l'emploi : surendettement, problème familial, isolement, etc. L'entrée dans la formation se fait via le volontariat, pour favoriser les sorties positives, puisque les bénéficiaires ont envie d'être là. Il est à noter que les publics ne perçoivent aucune rémunération supplémentaire au cours de la session de formation. Si au début quelques difficultés ont émergé sur l'accès aux demandeurs d'emploi, la notoriété et la reconnaissance d'Optimus Fac dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi permettent aujourd'hui de réaliser des réunions d'information à Pôle-emploi. Le projet concret se déroule sur deux semaines, de manière intensive.

Le projet a été mis en place dans six micro-régions de la Corse.

#### LES RESULTATS OBSERVES ET / OU ATTENDUS

Le dispositif cofinancé par le FSE a été maintenu pendant 3 ans. Avec environ 80 personnes accompagnées par an, ce sont environ 240 bénéficiaires qui ont pu profiter de « Mise en scènergie ». Le taux de sortie positive se situe autour de 42%, ce qui est un bon résultat compte tenu du public cible.

### B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

#### Un accompagnement sur-mesure pour les publics éloignés de l'emploi

L'un des objectifs est de « remobiliser » ces personnes pour les amener progressivement à retrouver confiance en elles. Pour ce faire, la qualité de l'accompagnement est primordiale et se vérifie de plusieurs manières :

Chaque session de formation est limitée à 12 personnes et la plupart ne se font pas à plus de 10. Tous ces bénéficiaires sont volontaires pour participer au processus.

Les deux semaines de formation sont découpées en trois phases distinctes :

- Phase 1 : diagnostic personnel. Il s'agit de voir où en est le bénéficiaire par rapport aux autres, quel est son niveau, ses expériences, etc.
- Phase 2 : Ateliers collectifs. Lors de cette phase, les personnes voient qu'elles ne sont pas seules et que d'autres individus partagent leur situation. Cette étape est particulièrement importante pour développer la confiance en soi et l'estime que les bénéficiaires se portent.
- Phase 3 : Accompagnement individuel. Cette dernière phase dépend du profil des personnes.

### **Une adaptation des méthodes au fur et à mesure de l'avancée du projet**

Certaines pratiques comme le théâtre étaient présentées dès les phases de réunion aux bénéficiaires, mais elles avaient tendance à effrayer. La mention de « théâtre » a donc été supprimée des programmes, mais la pratique demeure. En effet, si la mise en situation peut faire peur, elle facilite la prise de parole en public. Autre élément, au début de la mise en place du projet, les bénéficiaires devaient réaliser un film. Ce montage constituait le fil conducteur de leur formation, mais il a été abandonné, car il prenait trop de temps et ne laissait pas assez de place pour l'avancement des projets individuels.

### **Un retour vers la formation non négligeable**

Au regard des multiples difficultés auxquelles ils font face, les publics éloignés de l'emploi sont particuliers et ce type de formation constitue une « dernière chance » pour bon nombre de bénéficiaires. Une période prolongée de chômage peut notamment s'expliquer par des difficultés annexes. La reprise de confiance est donc une étape primordiale et permet de diriger les bénéficiaires vers divers processus. Au terme de la phase 3 présentée précédemment, certaines personnes vont pouvoir être réorientées vers d'autres formations qualifiantes, d'autres vont trouver un emploi et pour d'autres l'accompagnement continuera pour les aider à remplir des formalités administratives (carte d'invalidité, inscription au permis de conduire, etc.). Sur l'année 2022, 69 personnes ont été accompagnées. Parmi elles, 7 ont intégré diverses formations.

Il est à noter qu'au cours de la formation, des rencontres avec les partenaires du dispositif sont organisées. Elles permettent de présenter aux bénéficiaires d'autres acteurs de la formation insulaire et des entreprises locales pour renforcer la capacité à se projeter sur l'après-formation.

### **Le retour vers l'emploi comme objectif final**

L'objectif final du dispositif « Mise en scènergie » est de favoriser le retour à un emploi stable pour les publics accompagnés. Le contexte socio-économique insulaire favorise une première prise de poste lors des saisons. Si ce type d'emploi permet aux bénéficiaires de se relancer, Optimus Fac vise un retour vers l'emploi sous la forme de Contrats à durée indéterminée. Toujours sur l'année 2022, 22 personnes ont retrouvé un emploi à la suite de leur passage dans le dispositif.

## **C – PLUS-VALUE, LIMITES et PERSPECTIVES**

Comme bien souvent, le co-financement des fonds européens constitue une plus-value en soi. En effet, le dispositif a été créé exprès pour répondre à l'appel à projets de l'ADEC. Jusque-là, les co-gérants ne connaissaient pas particulièrement les publics très éloignés de l'emploi. La mise en place de ce programme a par ailleurs constitué un tremplin pour eux, puisqu'il a été prolongé même après la fin des subventions FSE. Pour ce faire, Optimus-Fac bénéficie de fonds émanant du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC).

## AAP FSE AXE 7 : DISPOSITIFS INNOVANTS POUR L'EMPLOI

COUT ELIGIBLE	93 022 € TTCT	FSE	46 511 € TTC	ÉTAT DE L'OPERATION	Réalisé
BENEFICIAIRE	GIPACOR		LIEU	Communauté de commune Pascal Paoli	

### A – Présentation du PROJET et de ses RÉSULTATS OBSERVES et / ou ATTENDUS

#### 1. PRESENTATION DU CONTEXTE

L'origine du projet réside dans la volonté d'expérimenter le dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) en Corse. L'objectif de ce dispositif initié par l'association ATD Quart Monde en 2016 est de permettre « de proposer à toute personne privée durablement d'emploi qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs et actrices du territoire »<sup>2</sup>.

En 2017, le GIPACOR répond à l'appel à projets « Projet F.S.E. – Axe 7 : Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi » de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC). La proposition faite est la création d'un parcours de formation proposé à des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires qui seront ensuite employés en CDI dans une Entreprise à But d'Emploi (EBE). La création de l'EBE est conditionnée au déploiement du dispositif TZCLD au niveau national prévue initialement fin 2019.

Le GIPACOR mobilise en son sein le Centre Académique de Formation Continue (CAFOC) pour réaliser ce projet, car ses missions relèvent de l'ingénierie pédagogique et de la coordination de dispositifs innovants et complexes. Il travaille également avec l'association Corse Active pour l'initiative, qui a produit notamment une analyse socio-économique du territoire choisie, ainsi que la Communauté de Commune Pasquale Paoli et les services de l'agence de Pôle Emploi de Corté/Ghisonaccia. Le choix du territoire s'explique par deux raisons :

la volonté de proposer une action innovante ciblant un territoire rural la création récente de la communauté de commune et l'enthousiasme pour le projet de son président.

#### 2. PRESENTATION DU PROJET ET DES REALISATIONS ASSOCIEES

Le projet est conçu initialement sur trois années et trois phases distinctes :

- Entre 2017 et 2018 : Phase préparatoire
- Entre 2018 et 2019 : Phase de Formation et de remobilisation
- En 2019 : Phase d'insertion avec la création de l'EBE

**Le projet a connu des évolutions sur sa période de réalisation.** À la suite du retard pris dans le déploiement du dispositif TZCLD (la loi ouvrant le dispositif à de nouveaux territoires a été adoptée en novembre 2020 finalement), une nouvelle phase a été mise en place en 2019 « Phase transitoire de recherche d'une nouvelle solution d'insertion ». La phase d'insertion s'est donc déroulée en 2020, avec des difficultés supplémentaires liées à la crise sanitaire de la covid 19. La solution finalement trouvée par l'équipe et les participants est la création d'un Atelier Chantier d'Insertion en lieu et place de l'EBE initialement prévue. Ce choix permettait de mettre en place les activités repérées comme non concurrentielles du système économique (création d'une ressourcerie et de mobilité inversée pour les personnes isolées) et de proposer des solutions d'embauches aux participants. Néanmoins, cette solution ne répond pas à l'ambition initiale de créer des emplois pérennes en CDI.

*« Nous avons trouvé un plan B avec la création d'un chantier d'insertion. Nous avons mis dans la boucle la DREETS qui a aussi joué le jeu, ils auraient pu nous bloquer, mais ils ont été convaincus du projet. Il fallait une structure, la CDCne pouvait pas la porter, nous avons mobilisé l'association Corse mobilité*

<sup>2</sup> [La démarche expérimentale - Territoires zéro chômeur de longue durée \(tzclld.fr\)](http://La.demarche.experimentale-Territoires.zero.chomeur.de.longue.duree.tzclld.fr)

*solidaire qui a fait le dossier de création d'un ACI. Certains demandeurs d'emploi du projet n'ont pas accepté d'entrer sur le chantier, parce qu'ils souhaitent signer un CDI, et non pas un CDDI de deux ans ... Mais la majorité a accepté. » (Responsable pédagogique)*

Sur les 170 demandeurs d'emploi de longue durée orientés par Pôle Emploi et rencontrés par le GIPACOR, 32 volontaires ont été sélectionnés. Ces 32 participants ont participé activement aux différents groupes de travail et ateliers proposés, en plus de faire avancer le projet d'EBE et finalement de chantier d'insertion.

Les femmes représentent 69 % des participants (22 femmes sur les 32 participants). La moyenne d'âge est de 45 ans, avec le plus jeune demandeur d'emploi âgé de 19 ans et le plus âgé de 60 ans. Le niveau de formation des participants est plus élevé que ce qui était prévu puisque la moitié des demandeurs d'emploi sélectionnés ont un niveau équivalent au baccalauréat ou supérieur. **Cette différence entre le public cible et le public réel a provoqué un changement dans le programme de formation proposé dans la phase 2.** En effet, le responsable pédagogique du projet a réduit les ateliers de préqualification au profit d'ateliers de remobilisation, de confiance en soi et de construction du projet professionnel.

Sur les 32 participants, 13 ont accédé à une sortie en emploi, en formation longue ou en création d'activité à l'issue du projet. De plus, parmi 12 participants sortis en recherche d'emploi, 11 étaient sélectionnés pour rejoindre le chantier d'insertion en CDDI. Enfin, 5 demandeurs d'emploi ont abandonné le projet et 2 ont déménagé hors du territoire d'expérimentation.

## B – Les EFFETS et IMPACTS du PROJET

Le projet a permis de développer et de renforcer le partenariat autour de l'objectif initial de création d'une EBE en Corse et de trouver de trouver une solution intermédiaire au regard du déploiement national retardé de TZCLD.

In fine, il a permis de créer un Atelier Chantier d'insertion dans un territoire rural avec en particulier le soutien des services de l'Etat et l'appui de Corse Mobilité Solidaire, chantier toujours en place aujourd'hui.

**Les participants à l'opération ont bénéficié d'un accompagnement permettant leur remobilisation.** Le projet s'est adapté à leurs besoins et compétences et leur a proposé d'être acteur de leur parcours en participant activement à la définition de l'EBE qui était envisagée. Le projet a ainsi permis de lutter efficacement contre le chômage de longue durée (13 personnes sont sorties en Emploi et 11 ont été recrutés en CDDI par le Chantier d'insertion)..

## C – PLUS-VALUE, LIMITES et PERSPECTIVES

Si le projet a vu le jour, c'est parce que l'appel à projets demandait des actions innovantes de la part des structures candidates. Ainsi, le GIPACOR a pu proposer une action différente des actions de formations traditionnelles avec ce projet inspiré du dispositif TZCLD. Cette action innovante permet de travailler différemment sur la problématique de chômage de longue durée. Au vu de la remobilisation des demandeurs d'emploi volontaires et de leur engouement, le projet semble avoir été une solution pertinente à cette problématique.

## 6 Une programmation ponctuée par de nombreuses difficultés de pilotage et de gestion.

Comme précisé au point 1.3 et en référence aux différents renvois dans les éléments qui précèdent, cette partie aborde des problématiques de gestion du FSE relevant de la mise en œuvre, pour éclairer l'origine des difficultés et limites rencontrées dans l'analyse d'impact.

### 6.1 Des carences de structuration du principal bénéficiaire qui ont pénalisé fortement la capacité à piloter la trajectoire financière de l'axe 7

Plusieurs facteurs contribuent à ces difficultés de pilotage.

En premier lieu, les opérations relevant de la commande publique de formation sont soumises à d'importants écarts entre le montant programmé et le montant certifié : une partie des lots peuvent être infructueux, les sessions de formation peuvent être annulées ou reportées du fait d'un nombre de candidats insuffisants, les nombres d'heures-stagiaires réalisées peut-être très éloignés du total prévisionnel (abandons, ruptures, absences non justifiées.)

Comme le souligne le tableau qui suit pour les opérations soldées concernant la commande publique de formation, les écarts sont importants entre le montant programmé et le montant déclaré dans le bilan d'exécution. Les écarts sont encore plus importants entre le montant déclaré au bilan d'exécution final et le montant validé après contrôle de service fait.

N° d'opération	Montant programmé CT	Montant déclaré au bilan	écart entre le programmé et le réalisé	Dépenses validées AC	écart entre le validé AC et le montant déclaré	écart entre le montant validé AC et le montant programmé
CO0005071	1 263 943,39	935 036,72	74%	704 182,83	75%	56%
CO0005926	1 829 871,86	1 661 676,06	91%	498 067,89	30%	27%
CO0006929	3 188 733,07	2 212 739,78	69%	1 367 009,48	62%	43%
CO0018148	2 155 435,52	1 890 726,14	88%	1 084 910,80	57%	50%
Total général	8 437 983,84	6 700 178,70	79%	3 654 171,00	55%	43%

Le choix de ne pas prévoir de bilans intermédiaires, a minima annuel, pour ce type d'opérations prévoyant des périodes de réalisations de 22 à 48 mois renvoie à des échéances trop lointaines les déclarations de dépenses. Dans ces conditions et au regard des écarts très importants entre les montants programmés et les montants validés après certification, le pilotage de la trajectoire financière est rendu plus qu'ardu.

Les écarts entre les montants déclarés et les montants validés à l'issue des contrôles de service fait viennent en outre interroger les modalités de réalisation de service fait de la commande publique de formation (différentes du contrôle de service réalisé par l'ADEC) ainsi que les modalités d'application des règles définies dans les cahiers des charges des marchés publics ainsi que leur compatibilité avec les règles du FSE.

Mais au-delà, ces retards et écarts pointent les carences de structuration du principal bénéficiaire -la direction de la formation professionnelle - dans la conduite du FSE. Aucune programmation n'a eu lieu entre 2018 et 2022. Les dossiers PRF 2019 à 2020 n'ont été déposés de manière complète qu'en mai 2022, pour

une programmation en octobre 2022. A la date de l'export (mars 2022), la dernière demande de paiement enregistrée sur Synergie concernait le PRF 2018.

Pour renforcer les capacités, l'AG a financé 2 ETP au sein de la direction professionnelle. Si cette initiative a semblé avoir contribué à améliorer la situation, elle n'a pas suffi pour impulser un véritable rattrapage. Le taux de paiement du FSE Corse demeure à ce jour plus de 20 points en deçà de la moyenne nationale.

## 6.2 Une problématique de justificatif de l'éligibilité des publics bénéficiant des actions des formations soutenues par le FSE.

A ces difficultés s'est ajouté le sujet de l'éligibilité des personnes bénéficiant d'une action de formation, quel qu'en soit l'objectif (insertionnel, qualifiant ou certifiant).

Le programme opérationnel définit les publics cibles suivants : Jeunes, Sénior 45 ans et plus, Demandeurs d'emploi, Publics de bas niveau de qualification.

Dans les cahiers des charges des marchés publics, il est précisé que les actions proposées sont destinées aux demandeurs d'emploi et non plus largement destinées aux personnes à la recherche d'un emploi.

Marchés de Formation Professionnelle programmation 2013/2014	Marchés de Formation Professionnelle programmation 2019
<p>Ces actions sont destinées aux demandeurs d'emploi.</p> <p>En dehors de la plateforme d'activité destinée aux seniors et au Diplôme Langue Française, les publics candidats à une action de formation en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi doivent être des jeunes (16 à 25 ans) en recherche d'emploi.</p> <p>Les publics candidats à une action de formation qualifiante sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les demandeurs d'emploi relevant des catégories A, B, C</li> <li>• les Travailleurs Handicapés et les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ;</li> <li>• les personnes sorties des dispositifs destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi et de l'école de la 2ème chance, sous réserve qu'elles possèdent les prérequis d'entrée en formation validés par le Centre.</li> </ul>	<p>Ces actions sont destinées aux demandeurs d'emploi qui doivent être obligatoirement inscrits au Pôle Emploi. Les publics candidats à une action de formation qualifiante sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les demandeurs d'emploi relevant des catégories A, B, C ;</li> <li>• les demandeurs d'emploi relevant des catégories suivantes : Travailleurs Handicapés et bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)</li> </ul>

D'après la définition de l'INSEE<sup>3</sup>, « les demandeurs d'emploi sont les personnes qui s'inscrivent à Pôle Emploi. Ces demandeurs sont enregistrés à Pôle Emploi dans différentes catégories de demandes d'emploi en fonction de leur disponibilité, du type de contrat recherché et de la quotité de temps de travail souhaitée. »

La DARES<sup>4</sup> précise par ailleurs trois conditions : «

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1490>

<sup>4</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/chomeurs-ou-demandeurs-demploi>

- être à la recherche d'un emploi ;
- accéder au marché du travail ;
- pour les étrangers : être en règle avec sa situation. »

**Ce critère d'éligibilité, à savoir être demandeur d'emploi, implique de pouvoir disposer d'une pièce justificative permettant d'attester que la personne est bien inscrite à Pôle Emploi au moment de son entrée en formation.**

Lors de l'audit système conduit par l'autorité d'audit en 2019, des observations ont été formulées sur la conformité des justificatifs pris en compte pour vérifier la qualité de demandeur d'emploi des stagiaires bénéficiant du Programme Régional de formation de la Collectivité de Corse.

Un travail a été engagé pour récupérer pour chaque participant les justificatifs de la qualité de demandeur d'emploi à l'entrée en formation dans les actions de formation.

Dans le cadre d'une convention signée entre Pôle Emploi et la Collectivité de Corse, l'autorité de gestion a pu bénéficier jusqu'au 31/12/2020 d'un accès à la plateforme DUDE (Dossier Unique de Demandeur d'Emploi). Cet accès temporaire a permis de vérifier la qualité de demandeur d'emploi des stagiaires et de procéder à une régularisation de plusieurs dossiers. Néanmoins les règles en matière de RGPD ne permettent plus à Pôle Emploi de donner ce type d'accès. Une nouvelle procédure a dû être mise en place. Elle a fait l'objet d'une note de l'Autorité de gestion validée par l'Autorité d'audit.

**D'autres problématiques mises en avant dans le RAMO 2021 ont par ailleurs généré de nouvelles difficultés, cette fois-ci au regard de l'indicateur défini dans le cadre de performance.**

Lors de la certification des dossiers, l'autorité de gestion s'est aperçue qu'un certain nombre de stagiaires ne pouvaient être valorisés en raison d'une mauvaise codification à l'entrée de la formation, ce qui a réduit considérablement l'indicateur CO01. En effet, à la question « êtes-vous à la recherche d'un emploi ? », de nombreux stagiaires ont répondu « non » parce qu'ils intégraient une formation et suspendaient donc leur recherche d'emploi le temps du stage. Cette erreur n'a pas été corrigée par les centres de formation. Ces stagiaires sont donc identifiés comme inactifs alors même qu'ils sont inscrits en stage parce que demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi. Une nouvelle procédure de vérification complémentaire a dû être mise en place pour permettre de comptabiliser les personnes s'étant déclarées inactives à l'entrée dans la formation à partir du moment où les pièces justificatives de l'inscription à Pôle Emploi sont disponibles.

Ces différentes difficultés révèlent une imparfaite maîtrise de la définition des indicateurs de réalisation et des règles en matière de justification de l'éligibilité des participants. Elle souligne aussi les imperfections des systèmes d'information. A titre d'illustration, le système d'information PASSEPORT EMPLOI mis à disposition des centres de formation pour la saisie des micro données sur les participants (notamment) ne dispose pas d'un décisionnel. Il est donc nécessaire d'agréger les données relatives aux indicateurs de réalisation action de formation par action de formation.

Elles sont aussi la conséquence de choix opérés s'agissant de l'éligibilité des personnes aux actions de formation relevant du programme régional de formation à savoir uniquement les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La décision de ne pas prévoir de bilan intermédiaire d'exécution, a minima une fois par an, conduit par ailleurs à constater très (trop) tardivement les irrégularités, sans être en mesure donc de réaliser les ajustements qui pourraient permettre de corriger les erreurs.

### **6.3 Un référentiel FSE non suffisamment maîtrisé par une partie des bénéficiaires et des délais de gestion très longs**

La justification de l'éligibilité des publics constitue l'une des difficultés partagées par les différents bénéficiaires interrogés.

Au même titre que pour les actions de formation, la fourniture d'une attestation d'inscription à Pôle Emploi pour justifier le statut de demandeurs d'emploi semble problématique. L'un des bénéficiaires souligne qu'il n'a pas pu produire les attestations attendues (attestation d'inscription à Pôle Emploi) alors que le projet s'est réalisé en partenariat avec pôle Emploi pour le repérage des candidats. Cette attestation est de fait à collecter auprès des participants pour éviter toute difficulté par la suite, mais encore faut-il être au clair sur les justificatifs à fournir.

L'un des bénéficiaires souligne que ses équipes sont devenues des spécialistes de l'inscription à Pôle Emploi et viennent en appui auprès des participants pour enregistrer leur inscription. Elles s'assurent ensuite de la prise effective d'un rdv avec Pôle Emploi pour la signature du plan d'action d'accompagnement personnalisé et vérifient que l'inscription est effective.

Un autre bénéficiaire, néophyte sur la gestion du FSE, n'a pas mis en place le dispositif de collecte des micro données obligatoires et a dû reconstituer les données en sollicitant les participants plusieurs mois après l'entrée des participants.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires mettent par ailleurs en avant des délais de gestion très longs pour l'instruction des demandes, la convention, mais aussi pour la réalisation des contrôles de service fait, délais qui peuvent générer d'importantes tensions sur la trésorerie de la structure. Des incompréhensions par rapport aux demandes faites lors des contrôles soulignent en outre une prise en compte non suffisante par les bénéficiaires du référentiel très exigeant du FSE et en creux viennent interroger l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier lors du montage de leur demande de subvention et du suivi de la réalisation des opérations.

Du côté des centres de formation interrogés, les obligations étant bien définies dans le cahier des charges, les centres de formation n'ont pas fait remonter de difficultés particulières s'agissant des exigences du FSE (attestation d'inscription à Pôle Emploi (base KAIROS) pour chaque stagiaire, questionnaire d'entrée et questionnaire à la sortie).

**Pour autant, les constats opérés sur les erreurs de saisies s'agissant notamment du statut de la personne (chômeur ou inactif) mais aussi les saisies des données sur les indicateurs de résultat à l'issue de l'action attestent d'une non pleine maîtrise des définitions des indicateurs communs de réalisations par les centres de formation.**

## En synthèse



L'autorité de gestion ne dispose pas de la pleine capacité à piloter la trajectoire financière de l'axe 7 cofinancé par le FSE. Le choix de ne prévoir qu'une demande de paiement pour des opérations programmées sur 22 à 48 mois obère la capacité à ajuster la programmation dans les temps.

Les nombreuses difficultés relatives à la justification de la qualité des personnes (demandeur d'emploi) rencontrées et leur traitement ont fortement complexifié la gestion des opérations dans un contexte marqué par une insuffisance de moyens humains tant au niveau de la direction de la Formation professionnelle tout au long de la vie qu'au niveau de l'ADEC. Par ailleurs l'architecture globale de la gestion retenue pour la gestion du FSE, impliquant la DAE au titre de ces fonction de pilotage de programme, l'ADEC (dont le cœur de métier est assez éloigné du FSE) au titre de sa fonction d'instructeur, et la direction de la formation, s'est avéré globalement sous-optimale pour assurer un pilotage réactif et efficace des difficultés rencontrées.

Le choix d'un critère d'éligibilité des publics unique et les modalités prévues dans les cahiers des charges de la commande publique de formation génèrent non seulement des difficultés de gestion mais peuvent générer des effets d'éviction d'une partie des publics qui pourrait bénéficier des actions cofinancées par le FSE.

Le système en place pour la collecte, le suivi et l'agrégation des indicateurs communs de réalisation et de résultats est très perfectible tout comme la bonne maîtrise par les acteurs concernés du référentiel en la matière.

## 7 Les recommandations proposées

R1

### Faire évoluer les critères d'éligibilités des publics cibles

#### CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation met en perspective de nombreuses difficultés de gestion pour les opérations portées en interne par la Collectivité territoriale de Corse liées à la justification de l'éligibilité des publics. Le même constat s'applique aux opérations portées par des bénéficiaires tiers.

Malgré les difficultés rencontrées sur 14-20, le programme opérationnel 2021-2027 cible à nouveau les publics demandeurs d'emploi (Objectif spécifique: ESO4.1). L'accord-cadre 2022-2025 pour les actions de formation professionnelle précise quant à lui que seuls les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au moment de l'inscription en formation sont éligibles. Ce critère d'éligibilité très stricte, lors de l'inscription en formation peut générer des risques d'éviction d'une partie des personnes à la recherche d'un emploi et dont en particulier les plus vulnérables

Depuis décembre 2020, faisant suite à la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 (article 240), l'article Article L6341-7 du code du travail a été modifié : le terme demandeur d'emploi a été remplacé par « personnes en recherche d'emploi » ouvrant donc la possibilité de rémunération à des personnes non inscrites sur les listes de Pôle Emploi.

La mise en place de France Travail devrait par ailleurs faire évoluer le cadre réglementaire.

#### ACTIONS PROPOSEES

##### 1 – Modifier le programme opérationnel 2021- 2027

Prenant en compte l'évolution du code du travail, modifier le programme opérationnel 2021-2027 : remplacer le terme « demandeurs d'emploi » par personne à la recherche d'un Emploi.

##### 2 – Etudier la possibilité d'ouvrir l'accès aux personnes à la recherche d'un emploi non inscrites à Pôle Emploi (demain France Travail)

- Analyser en lien avec Pôle Emploi la possibilité d'une inscription à Pôle Emploi, postérieurement à l'inscription ou à l'entrée en formation.
- Etablir une procédure spécifique conjointe CDC Pôle Emploi à mettre à disposition des organismes de formation

Cette possibilité a été testée en Région Pays de la Loire qui, au même titre que la CDC, mobilise le FSE pour cofinancer les actions de formation relevant ses programmes de formation Préparatoires et certifiants.

##### 3 – En lien avec les points qui précèdent, étudier la pertinence d'un avenant à l'accord-cadre 2022-2025

Prévoir un avenant pour l'accord-cadre 2022 – 2025 modifiant le critère d'éligibilité des publics avec un élargissement à l'ensemble des personnes à la recherche d'emploi.

Dans le cas, où la procédure établie avec Pôle Emploi permet une inscription avant l'entrée en formation ou après dans un délai à définir (a minima 1 mois semble nécessaire pour réaliser l'inscription), modifier les articles du marché relatifs aux pièces à fournir pour justifier l'éligibilité des participants et sur les délais donnés.

#### MODALITES

- **Pilote(s)** : *direction de la formation tout au long de la vie*

- **Partenaires associés** : *Pôle Emploi, ARML, ASP*

R2

### **Renforcer le système de pilotage, de suivi et de contrôle pour les opérations relevant de la commande publique**

#### CONSTATS ET ENJEUX

L'évaluation souligne que l'autorité de gestion ne dispose pas de la pleine capacité à piloter la trajectoire financière de l'axe 7 cofinancé par le FSE. Le choix de ne prévoir qu'une demande de paiement pour des opérations programmées sur 22 à 48 mois obère la capacité à ajuster la programmation dans les temps.

Elle réinsiste sur les dysfonctionnements déjà connus du dispositif de collecte, de suivi et d'agrégation des indicateurs communs et spécifiques de réalisation et de résultats, qui malgré les nouvelles procédures semble toujours à la peine.

#### ACTIONS PROPOSEES

##### **1 – Prévoir des demandes de paiement à échéance régulière**

- Prévoir à échéance régulière (a minima une fois par an) la réalisation de demande de paiement et de contrôle de service fait, prenant en compte la temporalité de la gestion de la commande publique
- Utiliser la possibilité de réaliser des avenants pour disposer d'une capacité améliorée de pilotage de la trajectoire financière et de gestion crédits disponibles

##### **2 - S'assurer de la maîtrise du référentiel des indicateurs de réalisation et de résultats du FSE et réaliser de nouveaux développements de PASSEPORT EMPLOI**

- Mettre à la disposition des organismes de formation le référentiel des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que les règles de saisies
- Etudier la possibilité de faire évoluer Passeport Emploi pour créer des règles métiers limitant les possibilités de saisies : par exemple à partir du moment où il est précisé qu'un participant est en emploi à la sortie de l'action, il ne sera pas possible de saisir une autre réponse.
- Réaliser plus régulièrement des vérifications la cohérence et de la fiabilité des saisies réalisées
- Etudier la possibilité de mettre en place un décisionnel dans le Système d'information Passeport Emploi

##### **3 – Renforcer les moyens au niveau de la Direction de la formation professionnelle**

- S'assurer que les moyens humains sont suffisants pour le suivi et la gestion des actions de la commande publique

#### MODALITES

- **Pilote(s)** : *direction des affaires européennes & direction de la formation tout au long de la vie*

- **Partenaires associés** : *ARML pour PASSEPORT EMPLOI*

## CONSTATS ET ENJEUX

- L'évaluation a relevé une sous-consommation chronique des fonds FSE, qui s'explique principalement par la grande difficulté à mobiliser les crédits européens en cofinancement du PRF, qui constitue le « socle » de programmation de l'ensemble des programmes régionaux Français.
- En dépit de nombreuses démarches engagées depuis 2019 pour redresser cette tendance, aucune solution pérenne n'a pu être identifiée.
- L'autorité de gestion s'est engagée pour 21-27 à un élargissement des thématiques éligibles en réponse à ces difficultés : ESS, service public territorial de l'orientation et info métiers, accompagnement individuel des publics du RSA, accueil social de proximité. Cette évolution s'inscrit en partie dans le cadre d'une évolution de l'architecture de gestion : sur 21-27, comme pour la Guyane et de Martinique, l'enveloppe Insertion qui relève pour les autres régions du PON FSE est désormais intégrée dans les programmes régionaux FEDER-FSE+ et ne fait plus l'objet d'une délégation de gestion à un organisme intermédiaire dans le cadre du programme national FSE+
- Une thématique importante semble avoir été « oubliée », l'accompagnement à la création d'entreprises.

## ACTIONS PROPOSEES

## 1 – Ouvrir le FSE+ sur l'accompagnement à la création d'entreprise

L'accompagnement par les fonds européens de la création d'entreprise des publics demandeurs d'emploi sur 14-20, variait d'une région à l'autre, en fonction des lignes de partage Etat / Région.

En Corse, les mesures d'accompagnement étaient financées au titre du PON FSE par la DREETS. Des instruments financiers de prêt d'honneur et de garantie sur les fonds européens ont été soutenus par le FEDER.

Sur 21-27, l'ensemble des Régions ont fléchi cette thématique soit sur le FEDER (Grand est, Bretagne, BFC, HDF), soit sur le FSE+ Région (Centre, Guadeloupe, Guyane, IDF, Occitanie...). Or le programme Corse 21-27 ne prévoit pas cette mesure, ni sur le FEDER, ni sur le FSE. Cette mesure n'est plus financée au titre du PON FSE

Environ 200 projets de création d'entreprise sur des publics FSE sont accompagnés sur le territoire par an. La non-intégration de cette mesure présente un manque qui pénalise d'une part la mobilisation des crédits FSE+ et d'autre part menace la pérennité des opérateurs qui accompagnent cette dynamique. L'enveloppe de besoin sur cette thématique est estimée à environ 1M€.

**Proposition :**

- Introduire très rapidement une modification de programme pour permettre le financement de la création d'entreprise
- inclure l'ensemble du périmètre du soutien à la création reprise, y compris la post-crétion (cf exemple de la Région Sud)

- Le soutien à l'émergence d'un projet de création/reprise comme solution de retour ou de maintien dans l'emploi. Il pourra s'agir d'actions de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat, de détection et d'accompagnement des publics vers un projet de création d'entreprise, etc.
- l'appui à la création/reprise d'entreprise afin d'assurer la pérennité de l'emploi du jeune créateur (outiller et faire monter en compétence, évaluer les besoins financiers, mise en relation, construction de business plan, montage financier, de consolidation du modèle économique et juridique, recherche de financement, etc.). Cet accompagnement et ce suivi post-création d'entreprise se fera sur les 3 premières années d'activité afin de réduire le taux de défaillance et la perte d'emplois.
- l'accompagnement du cédant d'entreprises via des actions d'accompagnement individuel ou collectif, de mise en relation avec les repreneurs, de création d'outils innovants (site internet, application mobile, etc.) ou d'organisation d'événements dédiés (forums, rencontres, etc.), de système de parrainage, etc.
- la professionnalisation, l'animation et la coordination des acteurs de l'accompagnement sur les enjeux de l'entreprise et de l'accompagnement. Il pourra s'agir d'atelier collectif, d'outillage, de formation et de développement de la transition numérique et environnementale, d'accompagnement et d'évolution des pratiques, etc.

- prévoir une approche ouverte sur le type de publics
  - personne à la recherche d'un emploi dont les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, inactifs, jeunes, personnes bénéficiant du revenu de solidarité active
  - publics situés en territoires fragiles : QPV, QVA, ZRR
  - prévoir la possibilité d'inclure de manière accessoire d'autres publics en raison de la difficulté à « trier » les publics, sur des modèles déjà validés sur certains programmes (ex : Région sud - voir exemple dessous)

Peuvent également être concernés :

- les actifs (salariés en évolution professionnelle souhaitant créer ou reprendre, les créateurs et repreneurs d'entreprise de moins de 3 ans) et entrepreneurs ayant créés une entreprise de moins de 3 ans ou cédant son entreprise. Chaque opération devra poursuivre un objectif principal de soutien aux personnes ayant des difficultés à s'insérer, mais de manière accessoire, d'autres personnes pourront être accompagnées en raison de la difficulté à exclure certains publics des actions du fait de la nature des projets.

- La révision ne nécessite pas de création d'OS (Intégration au sein de l'ESO 4.1), ni de modification des indicateurs, car les coûts unitaires d'accompagnements à la création sont très comparables à ceux retenus au titre de cet OS.

## 2 – Envisager l'élargissement aux rémunérations des participants FSE

Afin de renforcer l'effet levier des crédits FSE, envisager l'introduction au titre des dépenses éligibles au programme des compensations de rémunérations des participants.

Cette option est déjà mise en œuvre sur la génération 14-20 par certains programmes (Centre val de Loire).

## 3 – Piloter de manière resserrée des thématiques nouvelles

L'ouverture du PO FSE+ à de nouvelles thématiques semble pertinente, compte tenu des constats dressés par l'évaluation. Toutefois, elle va soulever des nouveaux défis :

- Un risque d'éparpillement. Le nouveau programme comporte 12 types d'actions sur 4 OS pour un montant UE 12,1 M€. L'OS 4.I « lutte contre la pauvreté », comporte pas moins de 6 types d'actions visés pour un montant UE total de seulement 1 million d'euros.
- la maturité des projets potentiels sur ce nouveau type d'action semble variable et les modalités de financement reste à préciser.

Il est essentiel de structurer un pilotage fort de l'animation de ces thématiques nouvelles (cf Recommandation n°2) et de dresser un bilan précis fin 2024, dans la perspective de la révision, afin de faire les choix de réallocation de crédits suffisamment tôt dans la programmation.

### MODALITES

- **Pilote(s)** : *direction des affaires européennes*

- **Moyens éventuels mobilisés** : *moyens internes sur la révision du programme et pilotage.*

## CONSTATS ET ENJEUX

- L'instruction et le contrôle des mesures FSE a été positionnée à l'ADEC, alors que ce métier se situe de manière assez éloignée des métiers de l'agence.
- Si les missions d'instruction et de contrôle ont été correctement exercées, ce morcellement excessif de la gestion a, du point de vue de l'évaluateur, pénalisé le pilotage du programme (anticipation des risques, rallongement des délais de décision)
- Elles fragilisent également l'organisation en cas de vacance de poste.
- Le programme 21-27 va impliquer une animation plus forte compte tenu de l'élargissement des types d'interventions et de projets.

## ACTIONS PROPOSEES

### 1 – Recentrer l'instruction des demandes d'aides et le contrôle des opérations cofinancées par le FSE à la DAEI

- Recentrer un pôle d'instruction FSE unique au sein de la DAEI, assurant l'ensemble de l'instruction et gestion de l'ensemble des objectifs spécifiques du FSE+ .
- Au sein du pôle animation et pilotage, s'assurer d'un lien régulier avec les directions opérationnelles de la CdC pour favoriser la bonne émergence des projets
- Transformer les pratiques en place de gestion des opérations relevant de la commande publique de formation

### 2 – Renforcer les fonctions de suivi et de pilotage

- Piloter de manière resserrée la trajectoire financière et des indicateurs FSE+
- Mettre en place un vrai suivi à 6 mois des participants par l'autorité de gestion
- anticiper et préparer la révision à mi-parcours

## MODALITES

- **Pilote(s)** : *direction des affaires européennes*

- **Moyens éventuels mobilisés** : 2 à 3 ETP.

## CONSTATS ET ENJEUX

- Les difficultés de mise en œuvre des fonds FSE ont été soulignées par l'ensemble des acteurs interrogés.
- La réglementation 21-27 ouvre des possibilités nouvelles en termes de simplification, mais dont les modalités de déploiement sont soumises à des critères d'opportunité

## ACTIONS PROPOSEES

**1 – Travailler à des simplifications « immédiates »**

Dans le cadre des futures opérations FSE travailler à des simplifications aisément accessibles :

- Mobiliser les OCS de taux à 40% sur les actions mobilisant de nombreux frais de personnels
- Déployer le financement à taux fixes forfaitaire sur les opérations mises en œuvre par des effectifs « stables » / Ex : action ESS, premier accueil social ?

**2 – Envisager des simplifications plus importantes à moyen terme.**

Différentes possibilités nouvelles ont été ouvertes pour le déploiement d'OCS sur mesure dans le cadre des article 94 et 95 (FNLC) du règlement 2021/1060.

- pour les actions liées au PRF ne semble pas avoir le volume suffisant pour déployer une approche OCS par cout unitaire de sortie positive (modèle IDF, AURA, Normandie) ou un FNLC (PACA)
- une OCS article 94 pourrait en revanche être étudié sur une logique de taux horaire de frais de personnel

Cette recommandation s'inscrit dans une perspective de moyen terme et vise plutôt les OS 4h et 4l

## MODALITES

- **Pilote(s)** : *direction des affaires européennes*

- **Moyens éventuels mobilisés** :